

JOURNAL OFFICIEL



DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉBATS PARLEMENTAIRES
ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

8^e Législature

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1985-1986

(53^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

2^e séance du vendredi 30 mai 1986

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. JACQUES CHADAN-DELMAS

1. Discussion et explications de vote sur une motion de censure (p. 1517).

M. le président.

MM. Christian Goux, Robert-André Vivien.

M. Jacques Chirac, Premier ministre.

MM. Roger Combrisson,
Franck Borotra,
Christian Baeckeroot,
Gilbert Gantier.

Clôture de la discussion.

Explications de vote :

MM. Philippe Bassinet,

Gérard Bordu,
Bruno Gollnisch, Alain Juppé, ministre délégué
auprès du ministre de l'économie, des finances et
de la privatisation, chargé du budget, porte-parole
du Gouvernement,
Jean-Jacques Jegou,
Bernard Debré.

2. Déclaration de l'urgence d'un projet de loi (p. 1536).

3. Dépôt de communications relatives à la consultation d'assemblées territoriales de territoires d'outre-mer (p. 1537).

4. Ordre du jour (p. 1537).

COMPTE RENDU INTEGRAL

PRÉSIDENCE DE M. JACQUES CHABAN-DELMAS

La séance est ouverte à seize heures.

M. le président. La séance est ouverte.

1

DISCUSSION ET EXPLICATIONS DE VOTE SUR UNE MOTION DE CENSURE

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion et les explications de vote sur la motion de censure déposée, en application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution, par M. Pierre Joxe et soixante-treize membres de l'Assemblée (1), le Gouvernement ayant engagé sa responsabilité pour l'adoption, en première lecture, du projet de loi de finances rectificative pour 1986 dans le texte qui a été inséré en annexe au compte rendu de la deuxième séance du 28 mai 1986.

Le texte de la motion de censure a été communiqué à l'Assemblée dans sa première séance du 29 mai 1986.

Je rappelle que la conférence des présidents a prévu que le vote sur cette motion de censure interviendra le lundi 2 juin 1986, à quinze heures.

La parole est à M. Christian Goux, premier orateur inscrit.

M. Christian Goux. Monsieur le président, messieurs les ministres, persévérer en matière politique est parfois la preuve d'une grande rigueur morale, la manifestation d'un esprit qui ne cède ni à la facilité du moment, ni à la tentation de l'opinion majoritaire.

L'histoire de notre pays a ainsi donné quelques grands noms, dont certains siégèrent sur les bancs de cette assemblée.

Mais persévérer dans votre cas, messieurs les ministres, ne vous donnera pas, je le crois, cet honneur ! Hélas, car en usant, pour la troisième fois, de l'arme de l'article 49-3 de la Constitution, vous perséverez justement dans la précipitation, vous céderez à la fascination qu'engendre la facilité et au poids des groupes de pression dont vous dépendez.

Vous reconnaîtrez avec moi qu'il est légitime que nous nous interroguions sur les motivations qui vous conduisent à faire taire, pour la troisième fois, la représentation nationale.

J'essaierai d'expliquer à mes collègues les raisons que j'entrevois à cette manière nouvelle de gouverner la France. Je vous dirai ensuite pourquoi il est nécessaire de censurer votre collectif.

Monsieur le Premier ministre, trois projets de loi ont été jusqu'à maintenant soumis à l'Assemblée nationale ; trois débats, hélas, avortés par votre main ; trois textes, dont deux lois d'habilitation, présentés par votre Gouvernement, interdits de débats au Parlement par un usage abusif de notre Constitution.

(1) La présente motion de censure est appuyée par les soixante-quatorze signatures suivantes : MM. Joxe, Jospin, Zuccarelli, Mme Nevoux, M. Drouin, Mme Roudy, MM. Puaud, Goux, Christian Pierret, Mme Oselin, MM. Feuziat, Bassinet, Gourmelon, Alain Vivien, Roger-Machart, Mmes Soum, Trautmann, MM. Forgues, Rodet, Nallet, Carraz, Grimont, Oehler, Jean-Michel Boucheron (Ille-et-Vilaine), Colonna, Bartolone, Bapt, Le Garrec, Strauss-Kahn, Margnes, Loncle, Durupt, Auroux, Delehedde, Chénard, Chupin, Mme Neiertz, MM. Garmendia, Bellon, Dumas, Le Bail, Mme Lalumière, MM. Billardon, Patriat, Vauzelle, Menga, Alain Richard, Emmanuelli, Malandain, Portheault, Josselin, Stirn, Metzinger, Bockel, Mme Toutain, MM. Alfonsi, Adevah-Peuf, Mme Avice, MM. Destrade, Dhaille, Jean-Pierre Michel, Schreiner, Queyranne, Jean-Michel Boucheron (Charente), Collomb, Jean-Paul Durieux, Fizbin, Sapin, Chauveau, Coffineau, Moulinet, Bérégovoy, Souchon, Mme Frachon.

Devrais-je vous rappeler, monsieur le Premier ministre, l'interprétation que faisait de ces dispositions devant le comité consultatif constitutionnel M. Michel Debré, alors garde des sceaux : « Elles ne doivent être qu'une ultime sauvegarde, jalousement gardée en réserve... dangereuses pour le régime, j'en conviens, si elles étaient employées à tout instant. »

M. Jean Le Garrec. Très bien !

M. Christian Goux. N'êtes-vous pas en train, monsieur le Premier ministre, de faire courir ce danger au régime ?

Que doit-on penser de trois usages en quinze jours, sur trois textes successifs, sinon qu'il s'agit bien d'un emploi de tout instant, dont Jacques Chabans-Delmas, du fauteuil présidentiel qu'il occupe aujourd'hui, affirmait dans une déclaration solennelle à l'Assemblée nationale le 19 décembre 1979 « qu'il ne saurait devenir un moyen ordinaire de légiférer ».

M. Jean Le Garrec. Très bien !

M. Christian Goux. Qu'en pensez-vous aujourd'hui, monsieur le président ? Que pense M. Michel Debré de l'interprétation que fait le Gouvernement de la Constitution. Mais, monsieur le Premier ministre, pourquoi ne pas demander une loi d'habilitation générale ? Ou mieux encore, mes chers collègues, modifier ainsi le premier alinéa de l'article 34 de la Constitution : à la place de « la loi est votée par le Parlement », lire : « le Premier ministre, après délibération du conseil des ministres, engage la responsabilité de l'Assemblée nationale sur le vote des projets de loi. Les projets sont considérés comme adoptés si... » - le reste sans changement.

Mais il faudrait d'ailleurs aller plus loin dans cette voie : le règlement intérieur de l'Assemblée nationale pourrait prévoir, en plus des séances du mercredi après-midi réservées aux questions d'actualité et de celles du vendredi matin aux questions orales, que celles du vendredi après-midi seraient réservées à la discussion de la motion de censure hebdomadaire, dont le vote, le seul vote du Parlement, aurait lieu le lundi matin suivant.

M. Jean Le Garrec. Excellent !

M. Christian Goux. Ainsi la boucle serait bouclée.

Finies les pertes de temps. Nous en avons assez, dites-vous, de ces députés de l'opposition qui veulent combattre nos projets et s'inscrivent - oui, vous m'entendez bien - sur chaque article pour exprimer leurs points de vue et déposer des amendements.

Car enfin, monsieur le Premier ministre, que croyez-vous justifier en invoquant une prolongation abusive du débat ? Vous avez même osé parler jeudi matin - mais peut-être était-ce sous l'effet de la fatigue ? - d'obstruction et de provocation.

Oserai-je vous dire, monsieur le Premier ministre, monsieur Séguin, que si d'aventure il nous avait plu de céder à la tentation de l'obstruction, l'aptitude de vos ministres et de leurs conseillers à faire face au débat aurait été autrement malmenée qu'elle ne l'a été. Faites-nous la grâce de nous croire sur cette simple affirmation ! Ne nous conduisez pas à la provocation !

C'est le droit imprescriptible du Parlement, qui, faut-il vous le rappeler, ne se confond pas avec une quelconque faveur que le Gouvernement lui octroierait, comme vous semblez le croire, d'interroger autant qu'il le juge nécessaire le Gouvernement sur la lecture de son texte, de tenter d'y apporter les modifications qu'il estime indispensables avant son adoption.

Pourquoi alors avoir interrompu un débat qui, si vous l'aviez laissé aller normalement à son terme, pouvait se terminer hier dans l'après-midi, ce qui aurait permis l'examen prévu du projet de loi suivant dont je comprends combien il peut vous préoccuper ?

On peut se poser d'autant plus la question que la procédure que vous avez choisie prolongera encore des délais dont vous jugiez indispensable le respect.

Non vraiment, votre argument relatif au temps n'est pas recevable, monsieur le Premier ministre, et vous me conduisez inévitablement à rechercher des explications autres que celles que vous invoquez.

Qu'avez-vous craint de la lumière des débats en séance publique ? Les votes de cette majorité que vous dites vôtre, mais que vous ne contrôlez pas autant qu'elle vous contrôle ? Il est vrai que certains amendements ont semblé désorienter M. Juppé.

M. Alain Juppé, ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, chargé du budget, porte-parole du Gouvernement. Ce n'était qu'une apparence !

M. Christian Goux. Il est vrai aussi que le ministre chargé du budget n'a pas toujours été assez prompt à promettre pour empêcher certains de vos partenaires de manifester leur opposition à certaines de vos mesures. De nombreux articles ont été réservés pour permettre au ministre délégué chargé du budget de cacher son embarras.

M. Jean Le Garrec. Difficilement !

M. Christian Goux. Il a dû recourir plusieurs fois à la procédure du vote bloqué pour masquer des divergences certaines avec vos alliés. Mais tout cela ne peut encore expliquer que vous acceptiez d'entacher les actes de votre tout jeune gouvernement d'abus de droit.

J'entends déjà votre réponse : ce qui compte c'est l'efficacité, la rapidité, c'est la réalisation de notre programme ! Bon peuple, ce Parlement est un frein ! Il doit se plier à nos exigences, la Constitution nous en donne les moyens. Amenons-le à quia. Monsieur le Premier ministre, je ne peux pas croire que telles sont vos intentions.

Vous étiez, il n'y a pas si longtemps, député de l'opposition, là, sur ce banc...

M. Franck Borotra. Et alors ?

M. Christian Goux. ... et les droits que nous défendons, ce seront demain les vôtres, tôt ou tard, ...

M. Jean Auroux. Bientôt !

M. Christian Goux. ... puisque dans un régime démocratique l'alternance est la règle.

M. Robert-André Vivien. Ne vous faites pas trop d'illusions, mes chers collègues !

M. Philippe Bassinet. Ne vous inquiétez pas, monsieur Vivien, vous verrez cela !

M. Christian Goux. Je sais bien que, en fait, les procédures que vous utilisez systématiquement depuis le début de cette législature sont, monsieur le Premier ministre, tout autant dirigées contre l'opposition que contre votre majorité qui, derrière une cohésion de façade, n'a de cesse de vous créer difficulté sur difficulté.

Pourtant, je ne doute pas que vous disposiez à leur endroit de moyens de pression plus efficaces. Roland Dumas, en défendant la motion de censure relative à la loi électorale, a d'ailleurs excellemment mis en évidence le plus puissant d'entre eux, la menace de la carte électorale.

Ah, comme votre tâche serait simple, monsieur le Premier ministre, si vous n'étiez pas candidat demain à la présidence de la République ! (Ah ! Ah ! sur les bancs du groupe socialiste.)

M. Jean de Préaumont. Nous, au moins nous n'avons qu'un candidat !

M. Franck Borotra. C'est le meilleur !

M. Philippe Bassinet. C'est ce que vous croyez !

M. Christian Goux. Quelle confortable position alors que celle de Premier ministre de la cohabitation ! Mais les choses sont autres, et vous devez faire face. Monsieur le Premier ministre, la Constitution ne peut en faire les frais. Sachez que notre détermination sera sans faille pour défendre les institutions de la République et le Parlement car il s'agit, nous le savons tous, ni plus ni moins, en fin de compte, que des libertés publiques dans notre pays.

Pourtant, je ne peux m'empêcher d'aller au-delà de ces questions importantes pour m'interroger avec vous, mes chers collègues, sur le moment où, pour chacun des projets de loi, vous avez choisi, monsieur le Premier ministre, d'interrompre le débat.

De la loi électorale, je ne parlerai pas : vous l'avez tuée dans l'œuf.

Mais, s'agissant de la loi d'habilitation économique et sociale, il est encore dans l'esprit de tous que vous avez choisi de museler le Parlement au moment même où il débattait des conditions d'évaluation et de vente des entreprises nationales au secteur privé.

M. Robert-André Vivien. C'est inexact, monsieur Goux !

M. Jean Le Garrec. Non !

M. Christian Goux. Avant-hier, jeudi, au petit matin, vous récidiviez en interrompant brutalement le débat, juste avant que ne viennent en discussion non seulement vos mesures de suppression de l'impôt sur les grandes fortunes et de rétablissement de l'anonymat sur l'or, mais encore l'utilisation que vous alliez faire du produit de la vente du secteur public industriel et bancaire.

M. Eric Raoult. Vous avez trop fait trainer !

Mme Paulette Nevoux. C'était trop gênant surtout !

M. Christian Goux. J'en viens maintenant, mes chers collègues, à l'examen du collectif que vous nous proposiez et que M. Balladur a présenté « comme la pièce essentielle du dispositif économique et financier que votre Gouvernement a décidé de mettre immédiatement en œuvre ». Si gouverner c'est choisir, votre méthode de Gouvernement, à la lumière de vos choix, est simple à analyser, et peut s'illustrer par ce verset de l'Évangile selon Saint-Luc : « Malheur à vous les riches, car vous avez votre consolation, malheur à vous quand tout le monde dira du bien de vous » !

M. Eric Raoult. Amen !

M. Christian Goux. Un premier volet des mesures que vous nous proposez d'adopter pourrait avoir pour titre - je persiste et je signe, vous le voyez - : « De la défense et de l'illustration de la fraude et des meilleurs moyens de restreindre l'action de l'État dans ce domaine. » En effet, que nous proposez-vous pour conduire ce que vous appelez le redressement du pays ? Une amnistie fiscale et le rétablissement de l'anonymat sur l'or. Cette large amnistie fiscale et douanière en faveur de ceux qui ont illégalement exporté des capitaux et ont spéculé contre l'intérêt national n'a rien à voir avec celle mise en œuvre en 1982, et vous le savez bien, messieurs les ministres.

M. Robert-André Vivien. En effet, puisqu'elle réussit !

M. Christian Goux. Au-delà des objectifs affichés de mobilisation des ressources et de rétablissement de la confiance, qui seraient légitimes s'ils s'accompagnaient de mesures de lutte contre la fraude, c'est au contraire un dispositif d'encouragement aux fraudeurs que vous mettez en place.

M. Jean Le Garrec et M. Jean Auroux. Très juste !

M. Christian Goux. Et cela apparaît d'autant mieux quand le rapporteur général de la commission des finances soutient un amendement qui vise à prolonger de sept mois le délai de l'amnistie et à renforcer les effets de l'anonymat du rapatriement des capitaux.

M. Bernard Debré. Le rapporteur général a raison !

M. Christian Goux. Et vous l'approuvez !

Comment éviterez-vous jusqu'au 1^{er} janvier 1987 de nouvelles sorties frauduleuses de capitaux et leur rapatriement anonyme, blanchi, moyennant le simple versement d'une simple taxe de 10 p. 100 ?

Comment éviterez-vous le trafic des certificats opposables à l'administration fiscale ?

Comment justifierez-vous alors ces mesures en faveur des spéculateurs aux yeux de l'immense majorité des contribuables qui, elle, s'acquittera honnêtement de ses obligations fiscales ?

M. Robert-André Vivien. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur Goux ?

M. Christian Goux. Je vous en prie, monsieur le rapporteur général.

M. le président. La parole est à M. Robert-André Vivien, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Robert-André Vivien. Je dirai juste un mot pour éclairer l'Assemblée.

Monsieur Goux, lorsque j'ai présenté l'amendement en question devant la commission des finances, qui l'a voté, j'ai expliqué qu'il s'agissait de permettre aux personnes ayant investi dans des biens immobiliers à l'étranger de réaliser ceux-ci et de rapatrier leurs capitaux. Je tenais à apporter cette précision, car, à vous entendre, monsieur Goux, on aurait pu avoir l'impression que j'ai voulu encourager les fraudeurs.

M. Guy Malandain. Ce n'est pas très différent.

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur Goux !

M. Christian Goux. C'est à ces préoccupations qu'il fallait répondre, monsieur le Premier ministre, si votre souci majeur était de rétablir la confiance dans le pays.

Mais, à cette amnistie, que nous trouvons incohérente, vous ajoutez, par une lettre rectificative à votre projet de loi, le rétablissement de l'anonymat sur les transactions d'or. Fallait-il qu'il soit puisant le groupe de pression qui vous a obligé à utiliser cette procédure ?

Car cette mesure ne faisait pas l'unanimité au sein même de votre Gouvernement. Elle est, de plus, inefficace sur le plan économique, et vous le savez bien. Elle facilite le placement totalement improductif qu'est la thésaurisation.

M. Jacques Toubon. C'est exactement l'inverse !

M. Christian Goux. Mais, plus encore, elle rend impossible d'apporter la preuve de l'origine de la détention de l'or à l'occasion d'un contrôle fiscal et permettra le blanchiment des rentrées d'argent illicites.

Est-ce là une priorité nationale à un moment où l'on cherche à développer la prise de risque, l'initiative individuelle et collective ? Modernise-t-on le pays, lui donne-t-on le goût du risque en privilégiant la France des lessiveuses et des blanchisseries ?

Et comme si tout ceci ne suffisait pas, comme si la coupe n'était pas pleine, vous présentez, monsieur Balladur, de nuit, sans que la commission des finances ait pu s'en saisir, une nouvelle mesure tendant à limiter le délai pendant lequel l'administration fiscale peut procéder à une vérification des déclarations du contribuable. Il faut reconnaître à votre décharge que c'était à l'initiative de M. Valéry Giscard d'Estaing.

M. Jean Auroux. C'est un oukase auvergnat !

M. Christian Goux. Il fallait entendre ses explications embarrassées quand nous lui avons rappelé qu'en janvier 1966 lui-même allongeait les délais à ce qu'ils sont aujourd'hui pour lutter contre la fraude.

M. Jean Le Garrec. Tout à fait !

M. Christian Goux. C'était il y a vingt ans, il est vrai, et ce qui était à l'époque vertu républicaine n'est plus aujourd'hui que carcan administratif.

Quel motif à la précipitation d'aujourd'hui, alors qu'une commission, installée par le Gouvernement depuis trois semaines seulement, doit permettre l'élaboration d'une charte du contribuable ?

Il ne peut y avoir de relations de confiance entre un gouvernement et les citoyens, monsieur le Premier ministre, sans justice. Il ne peut y avoir de justice fiscale sans lutte contre la fraude.

Vous le savez bien, l'espérance de gain pour le fraudeur dépend directement du rapport entre la périodicité des contrôles et le délai de reprise : diminuer ce dernier c'est augmenter l'espérance de gain, c'est encore encourager la fraude. Oui, vraiment, messieurs les ministres, nous vous le disons depuis le début, si votre projet a une cohérence, c'est bien celle du toujours plus : toujours plus de laxisme fiscal et douanier, toujours plus de privilèges pour les possédants et d'austérité pour les familles modestes.

Et j'aurais envie de regrouper ces mesures dans un second volet que j'intitulerais : « Où il vaut mieux être un riche actionnaire qu'un modeste épargnant retraité ».

M. Jean Le Garrec et M. Jean Auroux. Très bien ! Très juste !

M. Christian Goux. En effet, comment ne pas rapprocher la suppression de l'impôt sur les grandes fortunes, la baisse du taux de l'impôt sur les sociétés, de l'annonce faite par votre gouvernement de renoncer aux augmentations prévues des allocations familiales...

M. Philippe Séguin, ministre des affaires sociales et de l'emploi. C'est faux !

M. Christian Goux. ... de l'allocation aux adultes handicapés, des pensions et de la décision, déjà mise en œuvre, de diminuer d'un point et demi la rémunération des livrets A et des livrets d'épargne populaire ?

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Ce que vous dites des allocations familiales est faux !

M. Christian Goux. Oui, vraiment, dans votre politique il y a les gagnants et les perdants. Les perdants : l'immense majorité des citoyens ; les gagnants, ce sont les 104 000 contribuables redevables de l'impôt sur les grandes fortunes, les 104 000 contribuables les plus riches de France. Est-ce cela que vous voulez cacher au pays en interrompant le débat ? Pourquoi d'ailleurs vous empresser d'inscrire dans ce collectif la suppression de cet impôt qui rapporte 4,8 milliards de francs à l'Etat, alors que la mesure ne prendra effet qu'à compter du 1^{er} janvier 1987 ?

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. C'est une contre-vérité ! Permettez-moi de...

M. Christian Goux. C'est sans doute parce que cette décision correspond à la marque idéologique dont vous voulez assurer les puissants qui soutiennent votre gouvernement.

Vous avez tort, monsieur le Premier ministre, vous avez tort, messieurs les ministres, car les puissants sont ingrats et sans scrupules, et la modernisation du pays et les sacrifices qu'elle implique et qu'elle impose ne dépendent pas, comme vous le croyez, de l'argent de ceux-là, mais du travail de tous.

M. Guy Malandain. Très bien !

M. Christian Goux. Vous invoquerez pêle-mêle pour justifier votre mesure : l'incitation à l'investissement productif - or vous savez bien que depuis 1984 l'outil de travail est totalement exonéré de l'I.G.F. ; le coût de gestion de cet impôt, alors qu'il est inférieur à 1 p. 100 de son rendement et n'occupe que 340 agents ; son archaïsme, alors que la plupart des grands pays industrialisés comme la Suisse, la République fédérale d'Allemagne, les Etats-Unis connaissent une taxation de la détention du capital.

Et même si cela était votre véritable raison, il fallait nous proposer les moyens de l'améliorer, au lieu d'envisager sa suppression pure et simple.

Mais, mieux encore, vous inscrivez dans l'exposé de vos motifs, pour vous donner bonne conscience, la promesse d'un allègement fiscal identique pour les contribuables modestes.

M. Guy Malandain. La promesse seulement !

M. Christian Goux. Une telle démagogie est inacceptable quand la mesure votée aujourd'hui concerne 100 000 personnes et l'autre, promise pour des temps meilleurs, allégerait pour le même montant total l'impôt de 2 500 000 personnes.

Pourquoi les gros revenus d'abord, et les modestes ensuite ?

Pourquoi les riches, encore, avec la baisse de l'impôt sur les sociétés sur la part des bénéfices distribués, c'est-à-dire les dividendes versés aux actionnaires ?

Pourquoi acceptez-vous que, par l'effet conjugué d'une baisse de l'impôt sur les sociétés et de l'accroissement des dividendes, les actionnaires puissent bénéficier d'un taux réel d'avoit fiscal de 61 p. 100 au lieu des 50 p. 100 qu'ils connaissent aujourd'hui ?

M. Gilbert Gantier. Quelle horreur !

M. Christian Goux. Et pourquoi, par ailleurs, gelez-vous les rémunérations et les pensions du secteur public et annoncez-vous, sans pudeur, votre intention de supprimer la revalorisation de 1,1 p. 100 des retraites du régime général de la sécurité sociale, qui était prévue pour le 1^{er} juillet 1986 ?

Pourquoi, mes chers collègues ? Pourquoi ?

Parce que, ce faisant, vous mettez fin à une politique de justice sociale et de solidarité qui avait permis une importante augmentation du niveau de vie des plus défavorisés entre 1981 et 1986.

M. Jean Auroux. De 40 p. 100 !

M. Bernard Debré. 2 500 000 chômeurs !

M. Christian Goux. La décision que vous annoncez, lorsqu'elle s'ajoute à la baisse du taux des livrets A et des livrets d'épargne populaire d'un point et demi ne peut qu'entraîner une baisse significative du pouvoir d'achat des retraités et des revenus modestes.

Et comme si tout cela ne suffisait pas, vous ajoutez des coupes sombres en matière d'aide sociale. Ce sont tous les programmes sociaux, dont vous n'aviez de cesse, dans l'opposition, de dénoncer les insuffisances, que vous malmez.

Réduction des programmes d'action sociale qui ont une importance capitale dans la lutte contre la pauvreté.

Réduction de l'intervention de l'Etat en faveur des travailleurs migrants, et essentiellement des crédits de l'aide au retour, alors que le ministre des affaires étrangères déclarait en réponse à une question d'actualité que « le Gouvernement estimait nécessaire de compléter le mécanisme prévu afin de l'étendre à de nouvelles catégories de salariés ».

Réduction des crédits permettant le remboursement aux caisses d'allocations familiales des sommes qu'elles versent au titre de l'allocation aux adultes handicapés.

Voilà pour ce qui concerne les dépenses sociales.

M. Jean Auroux. Ce n'est pas brillant !

M. Christian Goux. Quant au troisième volet des mesures de ce collectif, il hypothèque lourdement l'avenir en dilapidant le patrimoine national, en sacrifiant les dépenses d'avenir.

Sur l'utilisation des produits de la vente du patrimoine national, nous avons déjà exprimé nos craintes lors de la discussion de la loi d'habilitation économique et sociale. Vous nous avez fait taire par l'utilisation de l'article 49-3. Aujourd'hui, ces craintes se révèlent justifiées quand le Gouvernement se propose d'utiliser la vente des sociétés nationalisées pour rembourser la dette.

Les recettes provenant des ventes des soixante-cinq entreprises mentionnées à l'article 4 de la loi d'habilitation économique et sociale seraient affectées à une caisse d'amortissement de la dette publique - article 17 - alimentée par l'intermédiaire d'un compte spécial d'affectation - article 18.

Or deux amendements du Gouvernement - nos 4 et 5 - ont modifié en séance votre texte initial.

M. Jean Le Garrec. Eh oui !

M. Christian Goux. Ils permettent les versements à la caisse nationale de l'industrie et à la caisse nationale des banques par l'intermédiaire du compte d'affectation spéciale. En clair, vous vous donnez la possibilité de payer non seulement le capital de la dette...

M. Jean Le Garrec et M. Guy Molandain. Mais les intérêts !

M. Christian Goux. ... ce qui peut se comprendre, mais aussi les intérêts qui arrivent à échéance chaque année, et donc de diminuer d'autant et de manière artificielle le déficit du budget général.

M. Jean Auroux et M. Jean Le Garrec. Et voilà !

M. Christian Goux. Cette procédure est renforcée par l'article 19 qui prévoit un compte de commerce spécialement réaménagé, qui recueillerait le produit des ventes partielles des participations minoritaires, celles qui ne transfèrent pas au privé le contrôle juridique de la société, et pourrait financer des avances aux autres entreprises publiques, avances qui sont normalement supportées par le budget de l'industrie - chapitre 5492.

Ainsi serait artificiellement réduit le déficit général du budget, hors dette publique.

M. Jean Le Garrec. Comme Mme Thatcher !

M. Christian Goux. Il reste, monsieur le Premier ministre, à parler de l'avenir de la France.

Vous le sacrifiez en coupant sauvagement dans les budgets de la recherche, du développement industriel, de la culture.

M. Jean Le Garrec. Exactement !

M. Christian Goux. Avec une diminution de 1,8 milliard de francs de crédits de paiement, la recherche est, avec la solidarité nationale, la culture et l'emploi, l'un des postes les plus touchés par ce que j'appellerai par euphémisme « votre nouvelle pratique budgétaire ».

Vous sabrez les crédits ouverts aux grands établissements nationaux de recherche : le C.N.R.S., le C.E.A., l'I.N.R.A., l'I.N.S.E.R.M., l'O.R.S.T.O.M.

C.N.R.S. : avec une diminution de 575 millions, ce sont près de 10 p. 100 de ses crédits de fonctionnement qui sont touchés. Le même taux de suppression frappe également les concours de l'Etat aux investissements du C.N.R.S.

Commissariat à l'énergie atomique : la diminution de 5 p. 100 de ses moyens de fonctionnement porte presque exclusivement sur des actions de recherche, notamment dans le domaine de la sûreté nucléaire, à un moment où tout le monde reconnaît qu'elles devraient être au contraire renforcées.

I.N.R.A. : la même diminution de 10 p. 100 frappe les moyens de fonctionnement de la recherche agronomique. Est-ce là la traduction budgétaire de l'engagement de la fameuse plate-forme R.P.R.-U.D.F. dans laquelle on peut lire que « le niveau général de formation des agriculteurs devra être progressivement élevé et diversifié, la recherche agronomique puissamment encouragée » ?

M. Jean Le Garrec. Finies les promesses !

M. Christian Goux. I.N.S.E.R.M. : privé de près de 20 p. 100 de ses moyens de fonctionnement le principal établissement public de recherche dans le domaine médical perd également plus de 10 p. 100 de ses concours d'Etat à l'investissement.

Pour l'O.R.S.T.O.M., l'institut français de recherche scientifique pour le développement en coopération - le même taux de suppression de 10 p. 100 s'applique, en particulier aux aides en capital qui représentent des investissements dans les départements et territoires d'outre-mer, alors que le programme R.P.R.-U.D.F. rappelle qu'il faut promouvoir un développement économique et social harmonieux de tous les D.O.M.-T.O.M.

Monsieur le Premier ministre, vous mettez irrémédiablement un terme aux grandes actions entreprises.

Le développement de la recherche industrielle et l'innovation sont sacrifiés.

Près de la moitié des crédits de l'Anvar bénéficiant en totalité aux entreprises disparaît.

En ce qui concerne l'information scientifique et technique, dont les bénéficiaires traditionnels étaient les entreprises, les établissements publics, les centres régionaux de culture scientifique et technique, vous faites disparaître plus du quart des moyens.

Quant aux crédits de politique industrielle, vous les amputez de 25 p. 100 en autorisations de programme, de 13 p. 100 en crédits de paiement selon les déclarations mêmes du ministre de l'industrie devant la commission de la production et des échanges. Les actions concernées par ces annulations de crédit sont les suivantes :

Les actions visant à renforcer les secteurs industriels stratégiques - le financement des contrats de plan Etat-région fait partie également de ces actions ;

Les actions de restructuration sectorielle, dont les plans machine-outil et papier ;

Les crédits de restructuration d'entreprises qui financent les opérations du comité interministériel de restructuration industrielle - le C.I.R.I.

Mes chers collègues, j'arrête là cette triste litanie. Je pourrais encore vous parler des suppressions de crédits en matière culturelle, d'éducation, de santé. Mais je crois qu'il me faut conclure.

Que constatons-nous aujourd'hui ?

Un Parlement dépossédé du droit de débattre et de voter la loi ; une nation dépossédée de son patrimoine industriel, bancaire et culturel ; une politique économique et sociale à deux vitesses où il vaut mieux être fraudeur et fortuné que modeste citoyen.

M. Jean Le Garrec et M. Jean Auroux. Très bien !

M. Christian Goux. Voilà tristement résumé ce que nous voyons se mettre en place depuis deux mois.

Cette troisième motion de censure, comme les deux qui l'ont précédée, s'inscrit dans ce qui est la ligne directrice des socialistes, à la base de leur engagement politique : défense de la solidarité contre l'inégalité ; défense de la justice contre la fraude ; défense du patrimoine national et de l'intérêt général contre les intérêts particuliers.

M. Eric Raoult. Et ta sœur ? (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Christian Goux. La grossièreté ne change rien à la valeur des arguments, mon cher collègue.

M. Jean Le Garrec. Absolument !

M. Christian Goux. Ce collectif, monsieur le Premier ministre, bat en brèche ces principes. Aussi invitons-nous nos collègues à voter avec les députés socialistes la motion de censure que nous avons présentée. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre.

M. Jacques Chirac, Premier ministre. Mesdames et messieurs les députés, le redressement économique et financier de la France est la priorité du Gouvernement auquel votre assemblée a bien voulu accorder sa confiance le 9 avril dernier.

Pour mener à bien cette politique et en atteindre les objectifs, le Gouvernement doit disposer des moyens nécessaires, et faire preuve, compte tenu de l'urgence des problèmes à résoudre, d'une volonté sans faille et d'une action sans délai.

Le collectif budgétaire constitue à cet égard à la fois un instrument essentiel de l'action de redressement du Gouvernement et l'illustration de ses orientations économiques et financières.

Il est d'usage que les collectifs budgétaires soient de simples textes se bornant à actualiser les données financières de l'évolution des dépenses et des recettes. Tel n'est pas le cas du projet dont votre assemblée a eu longuement à débattre.

Premier texte financier du Gouvernement, intervenant en cours d'année, plusieurs mois après le vote du projet de loi de finances pour 1986, le collectif budgétaire ne pouvait réaliser l'ensemble des orientations budgétaires et fiscales du Gouvernement.

M. Philippe Basalnet. Tristes orientations !

M. le Premier ministre. Il s'agit d'une étape dans la voie du redressement, mais d'une étape qui est d'une très grande importance.

D'une part, parce qu'elle montre clairement la volonté du Gouvernement de s'attaquer à l'ensemble des déficits publics et sociaux, déficits qui sont le résultat d'erreurs de gestion qui ont réduit au fil des années nos marges de manœuvre internes et externes. (*Murmures sur les bancs du groupe socialiste.*)

D'autre part, parce que le collectif budgétaire illustre la nécessité d'engager la réduction des prélèvements et des charges qui pèsent sur la collectivité et brident le dynamisme de notre économie, sa capacité à se développer et donc à créer les emplois nécessaires.

M. Jean-Jacques Jégou. Très bien !

M. le Premier ministre. J'indique qu'en choisissant de réduire à la fois la dépense publique et les prélèvements, le Gouvernement n'a choisi ni la voie de la facilité, qui aurait consisté à réduire fortement les impôts sans réduire sérieusement les dépenses, ni la voie de l'attente, qui aurait conduit à réduire les dépenses progressivement pour pouvoir diminuer ensuite les prélèvements publics.

Il était par ailleurs urgent d'agir pour libérer l'économie des entraves qui découragent l'initiative et la création et, comme on l'a vu depuis cinq ans, l'investissement. L'amélioration de l'environnement économique mondial nous donne dans ce domaine des raisons sérieuses d'espérer.

Notre pays ne doit pas être en retard dans le mouvement de reprise internationale ni manquer une nouvelle fois, comme il l'a fait notamment en 1983...

M. Jean Auroux. Et bien avant !

M. Jean Le Garrec. En 1979 !

M. Philippe Basalnet. Oui, parlez-nous donc de 1974 et de 1976 !

M. le Premier ministre. ... un certain rendez-vous de la croissance que l'on observe un peu partout.

Vous avez pu prendre connaissance en détail des mesures budgétaires et fiscales contenues dans le collectif. Je ne vous en rappellerai donc que l'essentiel.

Le collectif budgétaire procède tout d'abord à des ajustements inévitables de dépenses. Le caractère strict des ouvertures de crédits réalisées illustre notre volonté absolue de contenir la dépense publique et notre détermination à nous en tenir à ce qui était nécessaire pour éviter des insuffisances de paiements.

La remise à niveau des dotations budgétaires est toutefois compensée, et au-delà, par un effort d'économie considérable - à ma connaissance sans précédent historique dans un collectif - puisqu'il porte, en cours de gestion, sur plus de dix milliards de francs, chiffre qui est conforme à celui que j'avais indiqué, devant vous, en présentant le programme du Gouvernement.

De même, la nécessité de répondre sans attendre à la situation financière préoccupante de certaines entreprises publiques impliquait l'inscription, dans le collectif, de dotations en capital importantes, mais ce nouvel effort en faveur du secteur public sera financé par la cession de certains actifs de l'Etat.

Le collectif n'accroît pas la pression fiscale, notamment par le moyen trop souvent utilisé dans le passé, d'une nouvelle majoration de la fiscalité pétrolière. Il engage, au contraire, sa réduction et marque la première application des orientations de la politique fiscale du Gouvernement, politique qui sera poursuivie et amplifiée dans les budgets à venir.

L'une des conditions du redressement économique est en effet l'allègement de la fiscalité. Le collectif prévoit notamment l'abaissement à 45 p. 100 du taux de l'impôt sur les sociétés.

La fiscalité doit également être simple et équilibrée. Elle ne doit pas freiner, mais au contraire encourager le développement économique, qui constitue aujourd'hui une priorité nationale pour des raisons qui tiennent à notre place dans le monde, à notre capacité à maintenir et à développer notre niveau de vie et surtout à notre aptitude à créer les emplois qui sont nécessaires.

Le collectif engage une remise en ordre de la fiscalité de l'épargne, il supprime l'impôt sur les grandes fortunes et amorce une simplification de la fiscalité agricole. Il prévoit l'allègement de certaines contraintes sectorielles : gel du seuil fiscal de dix salariés pour favoriser l'emploi, défiscalisation totale - et cela est capital - des investissements dans les départements et territoires d'outre-mer, départements et territoires qui connaissent un taux de chômage très supérieur à celui des départements métropolitains, ce qui justifie - nous le verrons plus longuement lors de la loi de programme pour les départements d'outre-mer - un renforcement sensible de la solidarité entre la métropole et ces terres souvent lointaines.

Je souhaite que chacun des ministres du Gouvernement en soit conscient dans son action quotidienne, mais également que les grandes lignes nécessaires au développement nouveau de ces départements et territoires soient fixées par des orientations politiques claires. C'est ce que nous avons commencé à faire dans ce collectif avec la défiscalisation des investissements qui avait été demandée par les élus de ces départements et territoires, et notamment par M. Michel Debré que je remercie pour l'apport important qui a été le sien dans l'élaboration de ces mesures. Celles-ci seront amplifiées dans

la loi de programme à laquelle je faisais allusion tout à l'heure, et cela afin de stimuler le développement économique des départements et territoires d'outre-mer.

Enfin, s'il ne saurait être question de contester le rôle légitime de l'administration fiscale, il faut veiller à ce que la fiscalité soit bien respectée parce que bien acceptée. C'est pourquoi le collectif comporte des mesures susceptibles de restaurer un climat de confiance entre les contribuables et l'Etat.

Le collectif préfigure les orientations budgétaires du Gouvernement telles que les retracera le budget de 1987, et tout d'abord en ce qui concerne la politique de désendettement avec la mise en place d'une caisse d'amortissement de la dette publique financée par les produits de la privatisation.

Cette procédure montre, s'il en était besoin, que le Gouvernement n'entend pas dilapider les recettes...

M. Jean Le Garrec. C'est la moindre des choses !

M. le Premier ministre. ... que lui procurera la nécessaire réduction de la taille du secteur public, puisque celles-ci seront affectées soit à doter en capital des entreprises publiques, soit à réduire le passif de l'Etat qui, je vous le rappelle, atteint 1 228 milliards en 1986, après avoir triplé depuis 1980.

Politique de remise en ordre des structures administratives et des divers instruments d'intervention économique de l'Etat, ensuite.

Politique de réduction des effectifs de la fonction publique, encore, cette réduction étant à la fois justifiée par les recrutements excessifs intervenus depuis 1981, et surtout par la nécessité de tirer les conclusions d'une réorientation des activités de l'Etat vers ses missions premières.

M. Philippe Bassinet. La santé scolaire appréciera !

M. le Premier ministre. Enfin, et je veux particulièrement insister sur ce point, le collectif traduit la priorité que le Gouvernement attache à la mise en œuvre d'un plan d'urgence pour l'emploi des jeunes en lui consacrant 4,5 milliards de francs de crédits budgétaires pour une demi-année.

Cet effort est d'autant plus important que les marges de manœuvre sont très réduites, compte tenu de l'ampleur prise depuis cinq ans par le déficit budgétaire. Il permettra, par une exonération modulée des charges sociales, de lutter contre ce drame humain et cette véritable agression contre la société dans sa substance même que constitue le chômage en général, et celui des jeunes en particulier.

Le projet de loi de finances rectificative a été déposé sur le bureau de l'Assemblée nationale le 18 avril, soit moins d'un mois après la formation du Gouvernement et neuf jours seulement après le vote de confiance que vous avez émis.

Le Gouvernement a donc travaillé vite. Je me permets aussi de dire - je pense, notamment, au ministre d'Etat et au ministre délégué - qu'il a bien travaillé. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Il en est de même du Parlement. (*Ah ! sur les bancs du groupe socialiste.*) Par l'intermédiaire de vos commissions, votre assemblée a réalisé un travail préparatoire approfondi, rapide et d'excellente qualité.

M. Gabriel Kaspereit. Merci, monsieur le Premier ministre !

M. le Premier ministre. Je voudrais souligner à cette occasion la pertinence des analyses faites par les commissions, qu'il s'agisse du rapport tout à fait complet et précis de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)...

M. Robert-André Vivien. Merci, monsieur le Premier ministre !

M. Jean Le Garrec. Un peu de modestie, monsieur le rapporteur général !

M. le Premier ministre. ... ou des avis particulièrement compétents de commission de la production et des échanges, de la commission de la défense nationale et des forces armées et de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

Qu'il me soit permis aussi de remarquer la qualité des interventions faites devant vous par le président de la commission des finances, par le rapporteur général et par les rap-

porteurs des autres commissions (*Approbatons sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Robert-André Vivien. Merci encore, monsieur le Premier ministre.

M. Philippe Bassinet. C'est l'encensoir, la distribution des prix !

Mme Muguette Jacquint. Quelle satisfaction ! Vous tressez des couronnes de laurier !

M. le Premier ministre. Devant la commission des finances, notamment, le ministre d'Etat et le ministre délégué chargé du budget ont apporté des réponses aussi complètes et précises que possible aux questions posées et aux demandes formulées.

Le travail en séance publique s'est engagé le 22 mai, après qu'une question préalable et une exception d'irrecevabilité eurent été discutées, et fort heureusement, grâce à la sagesse de l'Assemblée, rejetées.

Un grand nombre d'orateurs se sont exprimés dans la discussion générale.

M. Philippe Bassinet. C'est naturel, monsieur le Premier ministre !

M. le Premier ministre. Certains d'entre eux ont apporté une contribution décisive à l'amélioration du texte du Gouvernement. Le ministre d'Etat et le ministre délégué ont répondu de manière très détaillée et très explicite.

M. Philippe Bassinet. Pas toujours !

M. le Premier ministre. L'examen des premiers articles s'est déroulé de façon approfondie. En effet, l'Assemblée y a consacré dix séances, réparties sur cinq jours et quatre nuits, ce qui est une durée tout à fait inhabituelle pour un collectif budgétaire.

M. Philippe Bassinet. Un collectif inhabituel !

M. Guy Molendain. Si cela allait si bien, pourquoi le 49-3 ?

M. le Premier ministre. Je rappelle que sur le collectif de juillet 1981...

Mme Paulette Nevoux. Très bon collectif !

M. le Premier ministre. ... c'est-à-dire dans une situation qui, pour être inverse, n'en était pas moins relativement analogue à celle d'aujourd'hui, le débat en première lecture avait duré deux jours, soit dix-huit heures de débat, à comparer à plus de quarante heures pour le présent collectif.

Deux cent dix-sept amendements ont été déposés. Quarante-vingt-dix-neuf d'entre eux ont été discutés. Chaque article voté a fait l'objet d'une présentation argumentée du rapporteur général de la commission des finances et du ministre délégué chargé du budget. Chaque amendement a fait l'objet d'un débat de fond. Chaque observation a été discutée.

M. Robert-André Vivien. C'est vrai !

M. le Premier ministre. Le projet initial du Gouvernement a été modifié sur certains points importants pour tenir compte des remarques et des propositions de votre assemblée, dans le respect toutefois, cela va de soi, de la cohérence d'ensemble d'un texte nécessairement sévère.

Il en est ainsi du dispositif prévu dans le domaine de la fiscalité de l'épargne, comme des dispositions fiscales permettant de stimuler...

M. Philippe Bassinet. La fraude ?

M. Jean Le Garrec. Les machines à sous ?

M. le Premier ministre. ... le développement économique des départements et territoires d'outre-mer.

Il en va de même de l'adoption d'une règle plus favorable aux droits des contribuables faisant l'objet de vérifications, en attendant la charte du contribuable qui sera intégrée à la loi de finances pour 1987. Les propositions qui ont été émises par M. Valéry Giscard d'Estaing sur ce sujet ont été adoptées.

Le Gouvernement a donc fait tout son possible pour que l'Assemblée nationale bénéficie à la fois des éléments d'information nécessaires, des conditions favorables à un débat

fécond et du temps de discussion compatible avec l'urgence du texte et le calendrier de travail. (*Exclamations et rires sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean Auroux. Vous n'y croyez pas !

M. le Premier ministre. Je ne peux que regretter que l'attitude choisie par l'opposition, en particulier lors de la séance du 28 mai...

M. Jean Le Gorce. Je me disais aussi !

M. le Premier ministre. ... n'a pas permis d'adopter le collectif dans son ensemble, comme il aurait pu, et permettez-moi d'ajouter, comme il aurait dû l'être normalement. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. Guy Malandain. Ce n'est pas de nous que vous aviez peur, c'est de votre majorité !

M. le Premier ministre. Je ne saurais, bien évidemment, méconnaître les droits légitimes du Parlement dans son ensemble - de l'opposition tout particulièrement - ni son souhait naturel d'examiner en détail le dispositif budgétaire et fiscal du Gouvernement.

M. Guy Malandain. C'est notre travail !

M. le Premier ministre. L'Assemblée ne saurait pas davantage méconnaître la nécessité, pour le Gouvernement auquel elle a accordé sa confiance, d'agir avec un minimum de promptitude et de détermination.

Le débat du collectif n'a pas permis de concilier totalement cette double exigence. Je le regrette vivement. (*Rires sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean Auroux. Vous n'en avez pas l'air !

M. Jean Le Gorce. Vous cachez vos erreurs sous de l'humour ! Vous avez raison !

M. le Premier ministre. Je souligne que la décision du Gouvernement d'engager sa responsabilité en recourant à la procédure de l'article 49, troisième alinéa, de la Constitution était, à mes yeux, absolument indispensable. Personne ne peut sérieusement en douter.

M. Philippe Bassinet. Même pas vous !

M. le Premier ministre. Elle a pour raison l'urgence...

M. Guy Malandain. Avec la procédure normale, ce serait déjà fini !

M. le Premier ministre. ... et l'importance des mesures contenues dans le collectif pour procéder aux ajustements de dépenses qui ne sauraient être différés plus longuement.

Elle est nécessitée par l'urgence d'une mise en œuvre rapide du plan pour l'emploi des jeunes et de l'application des mesures de confiance indispensables.

Elle est nécessaire, enfin, pour que puissent être examinés par le Parlement les autres textes, tout aussi importants, qui traduisaient les grandes orientations économiques, politiques et sociales du Gouvernement.

Le chemin parcouru depuis soixante-dix jours est considérable. Il convient de le poursuivre avec sérénité et détermination.

Le Parlement, comme le Gouvernement, n'ont pas ménagé leurs efforts.

L'Assemblée a, d'ores et déjà, débattu de deux textes fondamentaux.

M. Philippe Bassinet. Elle n'a pas débattu du tout pour le deuxième !

M. le Premier ministre. Il s'agit du projet de loi autorisant le Gouvernement à prendre diverses mesures d'ordre économique et social et de celui rétablissant l'indispensable scrutin majoritaire.

Elle a engagé hier, à la suite de l'excellent discours du ministre des affaires sociales et de l'emploi, la discussion du projet de loi relatif à la suppression, également nécessaire, de l'autorisation administrative de licenciement.

Elle débattera prochainement de la proposition de loi portant réforme du régime juridique de la presse et des projets de loi sur la communication audiovisuelle, l'investissement locatif et l'accès à la propriété, sur la sécurité, l'enseignement supérieur, la Nouvelle-Calédonie ainsi que de la loi de programme pour les départements d'outre-mer.

Un tel bilan et un tel programme sont nos meilleures justifications.

Par le vote qu'il a émis le 16 mars, le peuple français a souhaité mettre fin à une politique qui a conduit notre pays dans la situation difficile - on ne peut pas se le dissimuler - dans laquelle il se trouve aujourd'hui...

M. Guy Malandain. Cela a empiré depuis !

M. le Premier ministre. ... avec des déficits publics massifs, un endettement préoccupant, des prélèvements obligatoires trop élevés, un dynamisme industriel et commercial freiné et, bien évidemment, une situation de l'emploi fortement dégradée.

M. Jean Grimont. Et maintenant, l'inflation !

M. le Premier ministre. Par son vote du 16 mars, le peuple français a souhaité rompre avec l'échec et la fatalité d'évolutions défavorables. Il a clairement marqué son choix pour une politique de redressement, qui ne peut être qu'une politique de liberté.

La liberté, nous allons la rendre aux Français dans le secteur social et culturel, dans celui de la communication, mais aussi dans l'ensemble des domaines de l'activité économique et financière par la suppression des contrôles abusifs, par l'allègement des procédures et des réglementations, par la limitation de l'emprise du secteur public et la réorientation des interventions de l'Etat vers ses missions essentielles.

Oui, nous avons créé désormais les conditions du redressement, par notre volonté de réduire les déficits et les charges qui pèsent sur la collectivité, par la conduite d'une politique économique responsable et courageuse, par la confiance donnée à l'initiative et au dynamisme, c'est-à-dire, tout simplement, aux qualités de nos concitoyens.

La liberté, plus que jamais, est la clef de ce sursaut national que la France attend. Elle est au cœur de la mission que les Français nous ont confiée au soir du 16 mars. Nous n'avons pas le droit de manquer à nos engagements.

Nous n'avons pas le droit de nous détourner de ce but essentiel.

Le collectif budgétaire est une pièce maîtresse de la politique que nous menons pour une France plus libre et plus responsable. En manifestant votre approbation et en confirmant votre soutien, vous encouragerez le Gouvernement dans la poursuite de sa tâche, difficile mais exaltante pour laquelle il a bien entendu besoin de l'ensemble de sa majorité et qui n'est rien d'autre que le redressement de la France. C'est lui que, ensemble, nous entreprenons.

M. Philippe Bassinet. A coups de 49-3 !

M. le Premier ministre. C'est pourquoi je vous demande, mesdames, messieurs les députés, de bien vouloir refuser une censure inutile et inopportune. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. le président. La parole est à M. Roger Combrisson.

M. Roger Combrisson. Ainsi, l'Assemblée nationale n'a examiné que trois textes depuis le début de la législature et, pour la troisième fois, le Gouvernement a recouru à l'article 49, troisième alinéa, de la Constitution.

On peut d'ailleurs se demander s'il n'y a pas une impropriété à parler de débat de censure puisque, au sens exact, c'est le Gouvernement qui a censuré la représentation nationale.

Il a censuré l'Assemblée nationale en lui interdisant de discuter au fond de problèmes aussi importants que la dénationalisation et le découpage des circonscriptions électorales.

Quant à la discussion sur le projet de collectif budgétaire, elle a elle-même été interrompue au moment où allait être abordée la suppression de l'impôt sur les grandes fortunes, c'est-à-dire une des dispositions d'injustice fiscale parmi les plus criantes du projet.

Le recours multiplié à l'article 49, troisième alinéa, de la Constitution constitue une atteinte d'autant plus grave aux droits du Parlement et à sa fonction législative que nous nous trouvons au début d'une législature. Les députés élus il y a moins de trois mois sont placés dans l'impossibilité de discuter et de voter normalement une loi et ce, alors même que le Gouvernement dispose, avec la droite et l'extrême droite, d'une forte majorité.

De telles pratiques ne peuvent conduire qu'à l'abaissement de l'Assemblée nationale, donc de la démocratie pluraliste, et au renforcement de la centralisation du pouvoir au profit de l'exécutif.

Avec les dénationalisations et la mise en cause du code du travail pour généraliser la précarité de l'emploi, le collectif budgétaire est une pièce essentielle du programme économique et social de la droite. Il ne contient pour autant aucune mesure susceptible de sortir notre pays de la crise dans laquelle il s'enfonce toujours davantage.

Le nombre de chômeurs avoisine les trois millions. Le pouvoir d'achat des travailleurs connaît une régression sans précédent depuis la Libération. La croissance reste extrêmement faible et les perspectives tracées par le récent rapport de l'I.N.S.E.E. sont à la fois pessimistes et éclairantes. Mais comment la poursuite d'une politique d'austérité favorable au seul grand capital multinational pourrait-elle tirer notre pays de ses difficultés ?

La modernisation n'est qu'un alibi. On a supprimé 160 000 emplois industriels par an en son nom. Les investissements, d'ailleurs faibles, restent orientés vers l'objectif prioritaire de réduction des emplois stables. Ils s'accompagnent d'une accumulation financière considérable, soit en placements boursiers, soit en rachat et restructurations d'entreprises, soit en sorties de capitaux.

La baisse du pouvoir d'achat et le chômage ne sont pas le prix social à payer pour la modernisation. Ce sont les moyens de la croissance du capital et de son accumulation financière.

Pourtant, la preuve est faite que l'obsession de la rentabilité, et non de la croissance de la production, conduit à l'inefficacité des financements privés et publics, qui permet à une minorité de spéculer ou de sortir des capitaux de France en sacrifiant l'emploi.

Depuis mars, on assiste à une aggravation de la politique d'austérité, mais cette aggravation s'inscrit dans une continuité. M. Bérégovoy avait pris des mesures d'assouplissement du contrôle des changes et entendait persévérer dans cette voie. C'est son successeur qui a totalement ouvert la voie à l'exil doré des capitaux. De même, le système du « report en arrière », le refus de prendre en compte les propositions des communistes pour taxer le capital improductif exprimaient la volonté de réduire la fiscalité des entreprises pour leur permettre prétendument de renforcer leurs capacités d'autofinancement et limiter les aides publiques à l'investissement.

Les députés communistes ont de longue date entrepris d'obtenir un meilleur contrôle des aides publiques, de leur destination et de leur utilisation, en s'appuyant notamment sur les comités d'entreprises : ces propositions ont été constamment repoussées.

La réduction sévère des dépenses publiques et la suppression d'emplois publics inscrits dans le collectif étaient déjà des traits marquants de la loi de finances pour 1986.

Le groupe socialiste n'a pas voté la question préalable présentée par les députés communistes ni leurs amendements essentiels.

Nous avons rappelé des faits. Aucun orateur socialiste n'a reconnu dans le débat qu'imposer, par exemple, aux entreprises publiques une stricte gestion de rentabilité financière n'a pu que porter un coup à l'attachement des travailleurs au principe même des nationalisations, ou encore que la loi sur la flexibilité a préparé le terrain à la suppression de l'autorisation administrative de licenciement.

Mme Paulette Nevoux. Enfin ! On ne peut pas dire des choses pareilles !

M. Roger Combrisson. La droite prend appui sur la politique d'austérité pour l'aggraver. Elle exploite au maximum la situation créée par la progression des idées de fatalité et de soumission à la crise.

Mme Paulette Nevoux. Pourquoi dire des choses comme ça !

M. Roger Combrisson. La droite n'est donc pas partie de rien, mais sa politique ne peut conduire qu'au même échec pour la France, à l'aggravation des inégalités sociales et du chômage.

La politique gouvernementale, y compris en matière de privatisation, se révèle profondément étatiste. Il ne sert à rien de jouer sur les mots. Le capital multinational ne peut s'accumuler sans l'appui permanent de l'Etat. Le Gouvernement

peut bien réduire les crédits pour la recherche, l'éducation ou la culture, ou privatiser des entreprises publiques, les contribuables devront financer d'autant plus le coût social du chômage et des aides à la reconversion.

Ce sont aussi les dépenses militaires qui augmenteront pour offrir des marchés publics rentables aux entreprises que la droite entend dénationaliser.

On ne sort donc guère d'un débat entre dogmatiques, puisque le dogme de la rentabilité financière n'est remis en cause dans cette assemblée que par les seuls députés communistes.

Le collectif présente des traits spécifiques que le débat brusquement interrompu a permis d'esquisser. Le trait principal du projet est sans doute celui qui exprime l'arrogance de la richesse. Quand on lit dans l'exposé des motifs que, pour redonner confiance aux Français, on propose de supprimer l'impôt sur les grandes fortunes et de réduire l'impôt sur le revenu des gros contribuables, on ne peut s'empêcher de ressentir une impression de malaise. Ce n'est pas honnête de dire que l'impôt sur les grandes fortunes est économiquement pervers ou démobilise les détenteurs de patrimoine quand on sait que des millions et des millions de Français ont des biens mobiliers et immobiliers et que seulement 100 000 d'entre eux sont assujettis à l'impôt sur les grandes fortunes. Dans son dispositif actuel, avec une assiette qui exclut les biens professionnels ou les œuvres d'art, il a plus, d'ailleurs une valeur symbolique qu'une réelle efficacité économique contre les inégalités.

On retrouve cette même arrogance, teintée de démagogie, dans le retour à l'anonymat pour les transactions sur l'or.

Mais le collectif budgétaire, c'est aussi l'éloge de la spéculation, avec l'amnistie pour tous ceux qui ont misé contre le franc et que le Gouvernement félicite rétroactivement d'avoir porté des coups à l'économie nationale. Je me souviens qu'en 1948 une mesure similaire exprimait le pardon intéressé de la droite aux gros bénéficiaires du marché noir. Une taxe de 10 p. 100 anonymement perçue absoudra ces spéculateurs de tout péché ? Bien sûr que non ! Vont-ils pour autant investir en France ? Ce serait naïveté de le croire. Ils vont s'appuyer sur cet encouragement gouvernemental pour spéculer de plus belle.

On peut penser que ceux qui ont fait brutalement chuter les cours de la Bourse ces derniers jours ont très bien entendu le message.

Le collectif, c'est bien l'éloge de la spéculation, avec aussi la création d'une caisse d'amortissement, qui pourrait, par exemple, procéder discrètement, en janvier 1988, au remboursement de près de 100 milliards de francs au titre de l'emprunt Giscard, qui, en 1973, en avait rapporté seulement six et demi à l'Etat. Les taux d'intérêt élevés pratiqués depuis 1981 ont enrichi ceux qui ont reçu des titres indemnitaires en compensation des actions d'entreprises industrielles nationalisées. Ces propriétaires pourront demain, avec leurs indemnités de 1982 et les intérêts perçus, retrouver des actions d'entreprises dénationalisées qui auront bénéficié pendant cinq ans d'un accroissement de fonds publics mis à leur disposition. De tous côtés, convergent donc des gains supplémentaires pour les propriétaires privés et toujours en provenance d'une manne publique.

Le collectif, c'est encore l'éloge de la fraude fiscale avec la réduction de la période pendant laquelle les contrôles fiscaux pourront être effectués. Il faut vraiment beaucoup de cynisme pour oser présenter cette mesure comme favorable aux petits contribuables. Elle profitera en priorité aux plus importants, ceux dont les dossiers sont les plus complexes. Ils en bénéficieront d'autant plus que les effectifs des services fiscaux sont insuffisants et que la lutte contre la fraude a cessé depuis de nombreuses années de figurer parmi les objectifs gouvernementaux.

Mais ce qui est infiniment plus grave, d'un point de vue économique mais aussi d'un point de vue moral, c'est que la conjonction de ces mesures constitue un gage d'impunité sans précédent pour la grande criminalité. Alors que d'un côté le Gouvernement veut substituer à l'Etat de droit un Etat policier en multipliant les atteintes aux libertés, les contrôles de tous les citoyens, les jugements expéditifs de ceux qui appartiennent aux couches les plus défavorisées, les jeunes, les immigrés, qui en subiront en priorité les conséquences, d'un autre côté il donne à la haute pègre des moyens sans précédent de blanchir l'argent de la drogue ou de la prostitution.

M. Guy Ducloné. Très bien !

M. Roger Combrisson. C'est là une réalité qu'aucune protestation d'intention ne pourra masquer.

M. Guy Ducloné. Il n'y aura plus que les malfaiteurs qui ne seront pas fichés !

M. Roger Combrisson. Ce collectif budgétaire s'inscrit dans une politique de suppression d'emplois, de baisse du pouvoir d'achat, de mise en cause des droits sociaux et démocratiques. Il s'inscrit aussi, comme le confirme le récent sommet de Tokyo, où la France s'est exprimée d'une seule voix, dans la soumission à la loi du dollar. Or la politique de *dumping* monétaire pratiquée par les Etats-Unis ne peut que créer des difficultés supplémentaires à la France, dont le commerce extérieur est structurellement fragile.

La pression américaine est particulièrement forte pour accaparer des marchés de haute technologie dans la sphère des télécommunications ou pour mettre en cause le fonctionnement du Marché commun en matière de produits agricoles et agro-alimentaires. Dans le même temps, l'écart se creuse avec la République fédérale d'Allemagne, d'autant plus que celle-ci défend âprement ses bases industrielles.

Pour toutes ces raisons, le dispositif économique et fiscal du Gouvernement ne peut qu'aggraver les difficultés de notre pays et le rendre plus dépendant à l'égard des Etats-Unis. Ce qui ne peut aussi qu'affaiblir l'action de la France pour la paix dans le monde.

La voie du redressement, ce ne peut être ni plus d'Etat ni plus de liberté au patronat. Ce doit être : mieux consulter les travailleurs, mieux étudier leurs propositions, qui sont riches et nombreuses, mieux respecter leurs droits.

Avec les comités d'entreprise, les salariés doivent participer aux décisions qui les concernent.

L'efficacité des dépenses, des financements pour créer des richesses doit être examinée et contrôlée par les travailleurs.

Partout, il faut démocratiser, encourager, donner des moyens efficaces aux initiatives locales et régionales, pour défendre et développer les productions et l'emploi.

M. Xavier Danelau. Il fallait faire ça quand vous étiez au pouvoir !

M. Roger Combrisson. Telle est la seule voie pour sortir la France de la crise.

Votre incantation permanente à la confiance - confiance de qui ? confiance en qui ? - est congénitalement entachée de votre refus d'en appeler aux véritables producteurs de la richesse, à ceux dont l'intelligence sociale et les capacités productives sont la France de toujours. La France du Front populaire, la France de la Libération, celle qui permit l'élaboration du programme économique, social et politique du Conseil national de la Résistance, dont le contenu est d'une saisissante actualité.

Ce Gouvernement, qui se réclame pourtant d'une grande filiation, a oublié en chemin les principes mêmes de la planification.

Oui ! votre dogme, votre culte dirai-je même, du libéralisme réservé à la prolifération du capital pour lui-même et pour l'enrichissement privé vous conduit à la dérisoire et pitoyable supplique que vous adressez aux nantis, dont le sens de l'intérêt national se mesure à l'aune de la circulation des capitaux, elle-même érigée en doctrine.

Les députés communistes ont présenté un ensemble d'amendements de justice fiscale qui auraient permis de dégrader des crédits publics pour répondre aux besoins urgents sacrifiés au cours des dernières années en matière d'éducation nationale, de santé et de recherche.

La suppression de l'impôt fiscal, le doublement de l'impôt sur les grandes fortunes, la taxation des capitaux exportés, la réintégration de diverses provisions dans le bénéfice imposable sont autant de mesures incontournables si l'on veut s'attaquer réellement et durablement à l'inflation, aux dépenses parasitaires et créer les conditions pour que les entreprises françaises soient incitées à investir et à créer des emplois en France.

Les ressources financières doivent-elles servir à l'accroissement du profit immédiat ou à la satisfaction des besoins populaires ?

Cette question essentielle n'est jamais posée dans les débats de l'Assemblée par d'autres que par les députés communistes.

L'inefficacité de l'accumulation financière pour l'emploi et la croissance est pourtant patente. Il faut une autre logique économique, fondée sur les besoins sociaux et individuels.

Les communistes ne se limitent pas à une opposition verbale. Ils refusent l'alternance dans la gestion du capitalisme en crise.

Le choix pour les Français ne se situe pas entre le pire d'aujourd'hui et le moindre mal d'hier.

Les communistes s'engagent résolument dans des initiatives avec les travailleurs pour l'emploi et la formation, contre la déréglementation des conditions de travail, pour l'amélioration du pouvoir d'achat et la défense des libertés.

La démocratisation de la fiscalité doit s'accompagner d'un plan de création d'emploi. Il est possible de supprimer un million de chômeurs en créant des emplois industriels et dans les services publics et en engageant un vaste programme de formation professionnelle.

La reconquête du marché intérieur passe également par la réduction à trente-cinq heures de la durée hebdomadaire du travail sans perte de salaire, par le maintien des droits des retraités, par l'augmentation de 5 p. 100 dans l'immédiat de leur pouvoir d'achat, mais aussi par l'abaissement de l'âge de la retraite à cinquante-cinq ans pour les femmes et ceux qui effectuent des travaux pénibles.

Les entreprises publiques, dont le champ des nationalisations devrait être étendu, doivent être profondément démocratisées pour leur permettre de servir efficacement une stratégie moderne en faveur de l'emploi et de la croissance.

Cela appelle aussi une autre coopération économique et une autre solidarité internationale. Comment ne pas rappeler, à la veille de la journée d'action de la jeunesse communiste contre l'*apartheid* et pour la libération de Nelson Mandela, que le régime de l'*apartheid* ne se maintient en vie que grâce à l'ampleur de la répression et au soutien que lui apportent des pays occidentaux comme la France...

M. Jean-Jacques Jegou. Et l'Afghanistan ?

M. Roger Combrisson. ... en continuant à importer matières premières et produits agricoles ou en accordant des prêts bancaires à l'Afrique du Sud ? La France doit imposer un boycott total et prendre de véritables sanctions économiques. Il y va de sa dignité.

Il n'y a pas d'issue possible en dehors d'une lutte résolue pour rassembler toutes les victimes de la crise dans l'action sur des choix résolument anticapitalistes et pour la transformation socialiste de notre pays.

Dans toutes ces luttes que mènent les travailleurs pour l'emploi et l'outil de travail, pour la dignité et les droits de l'homme, ils trouvent les communistes à leurs côtés.

C'est pourquoi le groupe communiste votera la motion de censure. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. le président. La parole est à M. Franck Borotra.

M. Franck Borotra. Nous voilà donc, pour la troisième fois en quelques semaines, confrontés à une motion de censure contre le Gouvernement.

Mme Paulette Nevoux. Eh oui !

M. Franck Borotra. Les mêmes causes produisent les mêmes effets. La volonté délibérée de l'opposition de retarder les travaux de l'Assemblée nationale et de freiner l'application d'une politique nouvelle conduit à la nécessité d'utiliser l'article 49-3.

M. Christian Goux. Et c'est un député qui dit cela !

M. Franck Borotra. Nous avons vécu dans la nuit de mercredi à jeudi un spectacle irréal.

Mme Paulette Nevoux. On a l'habitude !

M. Franck Borotra. Vingt-deux rappels au règlement, neuf demandes de suspension de séance ont nourri une guerre de procédure qui n'avait pour but que de sortir la loi de finances rectificative des délais constitutionnels.

Le seul objectif poursuivi par les socialistes, c'est une volonté délibérée de blocage, d'obstruction, de paralysie pour priver le Gouvernement des outils nécessaires à sa politique. Du reste, la même tactique se dessine au Sénat.

L'attitude des socialistes ne nous étonne pas. Nous la connaissons. Déjà convaincus, à raison, de perdre les élections, ils avaient changé la loi électorale, dans le seul but de tenter de faire perdre l'adversaire. Aujourd'hui, chassés du pouvoir, ils n'ont de cesse que d'empêcher l'adversaire de gouverner.

Mme Paulette Nevoux. Oh !

M. Franck Borotra. Vous avez une conception réductrice de la démocratie et du suffrage universel. Pourtant, il faudrait vous y faire. Contrairement à ce que dit M. Jospin dans le journal *Le Monde*, la France n'hésite pas. Elle a choisi.

Contrairement à ce que dit M. Jospin, le Gouvernement n'hésite pas dans son approche des problèmes. Il agit, dans le respect de la Constitution et conformément à la volonté des Français. Il est engagé dans une politique nouvelle, globale, cohérente, de rupture avec le socialisme parce que c'est cela que les Français ont voulu. Aucune obstruction n'y pourra rien.

Il n'y a pas de double exécutif en France, mais un Gouvernement issu d'une majorité populaire, qui détient avec l'Assemblée la légitimité pour gouverner.

L'opposition a le droit, elle a le devoir de critiquer, d'amender, de chercher à améliorer les projets de loi. Elle peut exprimer une politique d'alternance. Elle n'a pas le droit de tenter d'empêcher le Gouvernement d'agir.

M. Christian Goux. L'opposition fait ce qu'elle veut !

M. Franck Borotra. Le Président de la République peut parler - du reste, il ne s'en prive pas -, distillant les réserves, prenant ses distances, susurrant ses mises en garde. C'est bien normal...

M. Christian Goux. Oui !

M. Franck Borotra. ... et c'est de bonne guerre.

M. Mitterrand, ...

Mme Paulette Nevoux. M. le Président de la République !

M. Franck Borotra. ... en s'opposant publiquement à la politique gouvernementale, exprime l'avis d'une fraction minoritaire du pays, à laquelle il s'identifie et qu'il représente. Après tout, c'est son droit de rester fidèle à une politique que le peuple a condamnée et sanctionnée.

Rien, là, que de très normal, que de naturel même, pourvu que, une fois la décision prise, aucune entrave ne soit mise à l'action du Gouvernement pour appliquer la politique décidée par les Français !

On ne peut à la fois être arbitre et faire des croche-pieds aux joueurs de l'une des deux équipes. Il faut choisir. En préférant l'intérêt socialiste, le Président prend le risque de perdre tout crédit en tant qu'arbitre.

Monsieur le Premier ministre, vous avez raison de vouloir accélérer le cours des choses...

M. Christian Goux. Il n'a jamais dit cela !

M. Franck Borotra. ... et de refuser de vous laisser enliser dans le piège partisan qu'on vous tend pour vous affaiblir et vous empêcher d'agir.

Mme Paulette Nevoux. Le Premier ministre avait pourtant l'air détendu !

M. Franck Borotra. Les Français sont impatients, madame, parce qu'ils ne sont pas prêts à payer de davantage de chômage, de moins de croissance et de pouvoir d'achat, les jeux politiques d'une opposition battue.

La France aussi est pressée si elle veut profiter de l'éclaircie dans l'environnement économique. Tout retard pris risque d'écartier notre pays d'une croissance dont a été déjà privé à partir de 1982 à cause des folies socialistes.

Pour réussir, c'est bien une transformation profonde, une rupture, un changement de logique qu'il faut. Nous sommes allés au bout de la logique dirigiste, de l'économie assistée. Il faut maintenant une politique nouvelle.

Le socialisme triomphant de 1981 a échoué. Le socialisme honteux de 1985 a aussi échoué. La situation de l'économie française est désastreuse...

Mme Paulette Nevoux. Vous nous faites rire !

M. Franck Borotra. ... parce que la situation des entreprises est critique.

Quand j'entends Mme Cresson dire : ...

M. Christian Goux. Tout le monde y passe !

M. Franck Borotra. ... « On cherche à noircir la situation de l'industrie française » à la suite des mauvais résultats du commerce extérieur, ...

Mme Paulette Nevoux. Cela fait les titres des journaux de ce matin !

M. Franck Borotra. ... je crois rêver. Quand j'entends le représentant du parti socialiste faire l'éloge de la gestion socialiste, j'ai envie aussi de lui rafraîchir la mémoire.

Sans doute, les résultats des entreprises se sont améliorés en 1984 et en 1985, mais après l'effondrement enregistré en 1981 et en 1982, de leurs investissements, de leur compétitivité, de leurs résultats financiers, à cause de la politique folle que vous avez menée.

Aujourd'hui, les entreprises sont très vulnérables et leurs résultats sont insuffisants par rapport au passé et par rapport à la concurrence. La France, depuis trois ans, est à l'écart de la reprise économique. Et, au premier trimestre de 1986, notre croissance a été trois fois moindre que celle des Etats-Unis.

Depuis 1981, la production française voit ses parts de marché diminuer chaque année, à l'intérieur comme à l'extérieur. Et c'est le résultat de votre politique. L'investissement productif est de 8 p. 100 inférieur en 1985 à ce qu'il était en 1981. La baisse permanente de la part de la valeur ajoutée de l'entreprise qui reste à l'intérieur de celle-ci a été de dix points depuis 1981. Aujourd'hui, elle ne représente plus que 10 p. 100 de la valeur ajoutée des entreprises, ce qui les prive des moyens dont elles ont besoin pour investir et pour créer des emplois.

Voilà le résultat de votre logique. Vous savez, cette logique que M. Mauroy, chaque année, à l'approche des vacances, nous distillait dans *Le Monde* au travers de ses articles, qui constituent aujourd'hui la joie des ludothèques des étudiants de sciences politiques.

Mme Paulette Nevoux. Cela vous a marqué !

M. Franck Borotra. Et je n'ai pas parlé de l'effondrement de l'épargne, dont vous êtes les responsables, des déficits publics accumulés, des insuffisances de dotations budgétaires, de l'endettement public et extérieur, qui sont le résultat d'une politique irresponsable que vous avez trop longtemps menée...

Mme Paulette Nevoux. Quelle patience !

M. Franck Borotra. ... et que, Dieu merci ! le peuple a réussi à sanctionner.

Le verdict est sans appel. C'est l'échec d'une logique menée à son terme. C'est pourquoi, il faut une politique globale de rupture irréversible avec le passé.

Les entrepreneurs, monsieur le Premier ministre, attendent que vous mettiez en place une nouvelle règle du jeu, un nouvel environnement économique, un nouveau comportement de l'Etat. C'est cela que le monde économique attend. La mauvaise situation de l'économie française, c'est la mauvaise santé des entreprises et la perte de leur compétitivité. La mauvaise santé des entreprises, c'est l'intervention démesurée de l'Etat, le poids des charges qui pèsent sur les entreprises et donc le niveau des dépenses de l'Etat, les contraintes administratives et fiscales qui pèsent sur les entrepreneurs, la démobilité de ces derniers et parfois même l'action syndicale politisée qui porte atteinte à la pérennité de l'entreprise.

Monsieur le Premier ministre, votre projet prend en compte toutes ces causes et c'est pour cela qu'il va réussir.

Il faut des vérités simples. Le vent de la concurrence souffle de plus en plus fort. Il n'y a d'emplois durables que dans les entreprises qui résistent à la concurrence. Les emplois en surplus dans la fonction publique sont anti-économiques parce que, effectivement, ils pèsent par l'impôt sur la compétitivité. Il n'y a pas d'investissements sains sans capitaux propres ; il n'y a pas de capitaux propres sans accroissement du profit et de la part de la valeur ajoutée qui reste dans l'entreprise, c'est-à-dire au détriment des impôts et des frais financiers.

Monsieur le Premier ministre, vous avez choisi la voie de la rigueur pour les comptes publics en recherchant le désengagement de l'Etat et les économies, en particulier en chassant les gaspillages.

Vous avez choisi la voie des libertés pour les entreprises, la liberté des prix, la liberté des changes, la libre circulation des capitaux, l'assouplissement des modes de travail, le droit d'adapter les effectifs, et vous avez eu raison.

Contrairement à vos prédécesseurs, vous avez en outre affirmé et reconnu le rôle et la place des entrepreneurs dans une société moderne. Quand M. Jospin écrit que la France n'a pas une classe de patrons à la hauteur de son génie et de ses ambitions, on comprend bien quel est le drame de l'incompréhension, de la méfiance, de la méconnaissance et du mépris que les socialistes portent à l'entreprise et aux chefs d'entreprise.

Un député du groupe U.D.F. Très bien !

M. Franck Borotra. Il faut une politique de transformation de l'économie et de la société française. Il faut que, dans le projet que vous engagez, nous passions de l'ère des assistés à l'ère des entrepreneurs.

Vous avez beaucoup fait, monsieur le Premier ministre. Ne vous laissez pas retarder dans la mise en place de ce cadre nouveau par les jeux politiques de ceux qui cherchent à préserver une partie de leur pouvoir ou de leurs chances pour les prochaines échéances électorales.

Il vous faudra volonté, patience et courage pour engager cette révolution silencieuse au milieu des cris traditionnels des obscurantistes qui ne voient pas que l'on change de monde et qui sont empêtrés dans leurs habitudes.

Les Français, monsieur le Premier ministre, n'attendent pas de résultats immédiats. Ils savent le poids de l'héritage. Ils connaissent les nécessaires temps de réponse aux actions que vous engagez. Ce qu'ils veulent, c'est d'abord être gouvernés, après l'expérience de parapluie socialiste que nous avons connue lors du dernier gouvernement de M. Fabius. Ils peuvent être rassurés. Vous tiendrez le cap.

Ils veulent aussi être assurés, les entrepreneurs en particulier, que notre pays s'engage de manière irréversible dans la transformation libérale de son économie, avec prudence mais sans compromis ni demi-mesure.

Ils veulent enfin être assurés que risques et sacrifices ne seront pas vains, contrairement à ce qui a été dans les temps passés.

En cours de route, monsieur le Premier ministre, vous pourrez cueillir pour les Français cette fleur dont ils ont avec le socialisme, depuis longtemps, perdu le goût, cette belle fleur qui a pour nom espérance. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

M. le président. La parole est à M. Baeckeroot.

M. Christian Baeckeroot. La discussion de la première loi de finances rectificative de la législature avait bien commencé et nous espérons qu'il serait enfin possible à notre Assemblée de remplir le mandat confié par le pays le 16 mars 1986. Mais ce bel espoir s'en est allé et je laisse à mon collègue Bruno Gollnisch le soin de revenir sur cette question.

Je tiens cependant à préciser dès maintenant et à rappeler très fermement que le Front national a toujours eu dans cette discussion une attitude constructive, votant pour les dispositions du projet quand elles étaient bonnes, complétant ou s'efforçant de compléter celles qui lui paraissaient insuffisantes et rappelant l'urgence de mesures essentielles quand celles-ci étaient oubliées.

J'entends bien qu'un collectif budgétaire ne permet pas à lui seul de réaliser l'intégralité d'un programme de gouvernement. Mais il était nécessaire de définir concrètement, et non plus dans des déclarations d'intention, des mesures, certes partielles, mais traduisant une volonté politique. A ce propos, nous devons, mes chers collègues, constater deux manières de procéder fort différentes.

Quand elle a la majorité, la gauche applique son programme et l'applique entièrement ou presque entièrement. Elle l'applique même avec dogmatisme. Quand la gauche a perdu la majorité, il semblerait logique et urgent de réparer, de corriger et de proposer un programme différent parce que telle est la loi de la démocratie et surtout parce que tel est l'intérêt du pays.

Rappelez-vous le collectif budgétaire de juillet 1981 à propos duquel Jean-Claude Martinez a observé que, si sa couverture était bleue, son contenu était plutôt rouge.

Dès son arrivée au pouvoir, la majorité socialo-communiste de l'époque prenait toute une série de dispositions, qui annonçaient clairement la couleur du socialisme - l'aggravation de la fiscalité, tant pour les particuliers que pour les entreprises - et qui entraînaient l'augmentation du poids de la bureaucratie.

Rappelons-nous : ce collectif augmentait pour certains contribuables l'impôt sur le revenu de 25 p. 100 ! Il imposait certains frais généraux de l'entreprise. Il augmentait la T.V.A. dans les hôtels de prestige quelles qu'en soient les conséquences pour le tourisme. Il prévoyait aussi une très forte augmentation des dépenses publiques, de plus de 25 milliards de francs en 1981 au titre des dépenses civiles ordinaires, et il permettait la création de plus de 40 000 emplois dans la fonction publique. La majorité d'alors avait l'audace, mais cela ne surprendra peut-être pas l'Assemblée, de présenter cette dernière mesure comme une contribution à la lutte contre le chômage !

Nous avons payé pendant cinq ans, et le 16 mars 1986 une large majorité s'est prononcée pour corriger radicalement ces erreurs et permettre à notre pays de regarder à nouveau l'avenir avec confiance.

Le projet de loi de finances rectificative pour 1986 doit donc être analysé dans ce contexte particulier. C'est le premier texte concret depuis le 16 mars et il aurait dû marquer une rupture avec la politique précédente.

Cette analyse, vous l'avez faite vous-même, messieurs, puisque la suppression de l'I.G.F. est inscrite dans ce collectif, alors qu'elle n'aura d'effet qu'en 1987 et elle aurait normalement trouvé sa place dans la loi de finances pour 1987 qui sera examinée lors de la session d'automne.

C'est dans cet esprit que nous trouvons dans ce collectif des mesures positives, des mesures insuffisantes, des oublis graves.

Les mesures positives d'abord. L'article 1^{er}, et c'est un bon début, prévoit la réduction du taux de l'impôt sur les bénéfices des sociétés de 50 à 45 p. 100. Cette mesure est bonne même si le taux de 45 p. 100 reste beaucoup plus élevé que celui en vigueur dans la plupart des grands pays industrialisés tels que le Japon avec 33,3 p. 100, les Etats-Unis avec 20 à 33,3 p. 100, la République fédérale d'Allemagne avec 36 p. 100. Mais cette réduction est un premier pas dans la bonne direction et nous l'approuvons d'autant plus qu'elle a une portée générale et qu'elle restaure sur ce point particulier la liberté de gestion des entreprises.

En effet, à entendre les orateurs des groupes socialiste et communiste qui se sont exprimés au cours du débat, on croirait qu'il est bien de réinvestir les bénéfices alors qu'il est immoral de les distribuer. Mais comment les investisseurs reprendraient-ils confiance s'ils ne peuvent espérer récolter les fruits de leurs efforts financiers ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.].)*

Aux yeux du Front national, la distinction entre bénéfices distribués et bénéfices investis n'a aucun fondement moral. De surcroît, elle procède d'une analyse à courte vue. Le choix ne se présente pas toujours dans les mêmes termes à une entreprise, car il y a des périodes où il faut investir, d'autres où il importe de rassurer les investisseurs. Prenons-en acte : cette fois le Gouvernement propose un dispositif qui a le mérite de la clarté.

Nous pouvons cependant regretter que les conséquences normales de cette décision n'aient pas été tirées pour les comptes que les sociétés devront verser en 1986. Le gain de trésorerie pour les entreprises est pratiquement nul pour cette année. Le projet le chiffre à seulement 4 millions de francs en 1986, - c'est-à-dire pratiquement rien - contre 3 800 millions de francs en 1987.

Quant à l'avoir fiscal, il sera mécaniquement porté de 50 p. 100 à 61 p. 100 environ. Cette conséquence va dans le bon sens, car elle atténue la double imposition de ces revenus ; il y a bien - n'en déplaise à un de nos collègues socialistes absent - double imposition de la rémunération des capitaux investis dans les sociétés.

Quant à la fausse sortie que constituerait, selon M. Strauss-Kahn, la société de personnes, il convient de rappeler que l'actionnaire n'est pas sûr d'avoir un revenu. Il prend le risque de perdre le capital investi mais l'inciter, comme le

voudrait notre collègue, à risquer dans chaque achat d'actions la totalité de son patrimoine, c'est, si on me permet une boutade sur un sujet sérieux, confondre « perdre sa mise » avec « perdre sa chemise », (*Sourires et applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

La deuxième mesure positive est la suppression de l'I.G.F., grand projet de l'être socialiste, et qui se voulait moralisateur, car l'argent doit être, dans la mythologie socialiste, le mal incarné.

Nous pensons au contraire que cet impôt était néfaste au plan économique. Cela est si vrai qu'il avait fallu en exempter certains biens tels que les biens professionnels. Cependant, une disposition concernant les sociétés limitait cette exemption aux entrepreneurs possédant plus de 25 p. 100 du capital, pénalisant ainsi ceux qui ne possédaient qu'une part plus faible du capital.

La productivité financière en était quasi nulle.

Cet impôt était en outre l'élément d'un dispositif conduisant à une inquisition fiscale toujours plus forte.

Quant à sa moralité, elle appelle à mon avis deux remarques. D'une part, l'impôt a pour objet de permettre à l'Etat de remplir ses missions, mais il ne doit pas avoir pour objet l'application des utopies ou des idéologies partisans (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*). D'autre part, s'agissant de cette prétendue moralité, je n'ai toujours pas compris, même en essayant d'accepter un instant cette conception étrange, pourquoi il était plus moral de spéculer sur les œuvres d'art que de fonder une société avec d'autres partenaires et de n'y détenir qu'une part inférieure au quart du capital.

On peut cependant regretter, là encore, que cette suppression ne prenne effet qu'en 1987.

L'administration, dont on sent l'influence sur nous - et je ne pense pas aux fonctionnaires de l'Assemblée nationale -, n'admettrait-elle que des révisions à la hausse ?

Ce projet comprend aussi quelques autres mesures favorables. La suppression temporaire de l'effet de seuil en matière de formation professionnelle et de financement de la construction est une mesure favorable à l'emploi, même si elle ne coûte pas grand-chose au Gouvernement. Nous y sommes favorables, car elle concerne les petites entreprises, celles justement qui pourraient créer des centaines de milliers d'emplois si la confiance revenait.

Nous espérons qu'au-delà de cette disposition temporaire une réforme d'envergure permettra au ministre des affaires sociales et de l'emploi de mettre fin à ces effets de seuil qui, financièrement et psychologiquement, freinent l'évolution des entreprises. La solution pourrait être une imposition progressive à partir d'un seuil plus élevé.

Ce collectif comprend aussi une disposition qui, bien que tardive, vient corriger une disposition du septennat précédent. Reprenant un amendement de M. Giscard d'Estaing, le Gouvernement a accepté de réduire le délai de reprise de l'administration fiscale de quatre à trois ans. C'est un pas dans la bonne direction, mais nous pensons qu'il ne sera pas suffisant pour rétablir un climat normal entre les contribuables et les services fiscaux. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

Nous invitons le Gouvernement à proposer au Parlement un ensemble de mesures qui mettrait fin à la toute-puissance de l'administration, qui garantirait les citoyens contre l'arbitraire et permettrait de mettre en jeu la responsabilité de l'administration. (*Applaudissements sur les mêmes bancs*.)

De telles dispositions peuvent dépasser le cadre d'un collectif budgétaire, mais j'invite le Gouvernement à étudier les amendements déposés par mes collègues Pierre Descaves et Jean-Claude Martinez, au nom du groupe Front national [R.N.], qui n'ont pas été discutés, par suite de l'arrêt du débat.

Enfin, je répondrai également aux critiques émises sur les bancs des groupes communiste et socialiste. Réduire le délai de reprise de l'administration n'interdit nullement une répression de la fraude, puisque, comme cela a été rappelé, le délai de reprise est, en la matière, accru de deux ans.

Cependant, après avoir évoqué les mesures favorables, force est de reconnaître que l'ensemble du collectif ne nous paraît pas susceptible de rétablir la confiance nécessaire, d'autant plus que l'état de grâce, s'il a existé, a dû être bien fugace.

Par de nombreux aspects, en effet, ce collectif est insuffisant. Il semble que le Gouvernement n'a pas su ou pas voulu choisir entre un programme de rigueur monétaire et un programme de relance. A l'exception de la réduction de l'impôt sur les bénéfices des sociétés, il ne contient pas de dispositions générales entraînant un allègement définitif des charges que supportent les entreprises.

Je ne retrouve pas dans ce collectif, monsieur le Premier ministre, « les mesures audacieuses à prendre dès 1986 pour créer le choc de la confiance ».

M. Pierre Descaves. Eh oui !

M. Christian Baeckeroot. Ces propos, je n'ai pas besoin de le rappeler, avaient été tenus par M. Juppé, le 1^{er} juin 1985.

Il aurait été sans doute judicieux de préciser dès maintenant les allègements de charges prévus, même si leur application était différée.

M. le Premier ministre s'étant déjà livré plusieurs fois devant l'Assemblée à des discours-programmes, je ne pensais pas à une nouvelle édition de la formule. Je pensais par exemple à un article 13 bis relatif à la taxe professionnelle. L'article 13 relatif à l'I.G.F. prévoit bien que la suppression de cet impôt n'interviendra que le 1^{er} janvier 1987. L'article 13 bis aurait pu de la même façon décider, et non plus promettre, une réfaction de 25 p. 100 de la taxe professionnelle, première étape vers la suppression de cette taxe. Je n'ai pas besoin de préciser que ces propos ont également été tenus par M. Juppé le 1^{er} juin 1985.

Car enfin, c'est sur des promesses de cet ordre que la France a voté le 16 mars 1986.

Le Front national a toujours affirmé qu'il agirait d'une manière constructive mais qu'il serait aussi l'aiguillon de la nouvelle majorité issue du 16 mars. Car si, dans cette assemblée, nous sommes cantonnés à l'opposition de droite et à la Montagne, dans le pays, nous sommes à part entière avec la majorité des Français qui ont rejeté le socialisme. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

Souffrez donc, monsieur le Premier ministre, qu'au nom du Front national je sois cette voix qui rappelle les engagements pris envers le pays.

Je ferai une dernière citation : « Il ne s'agit pas de faire moins mal que les socialistes, il s'agit de faire autre chose et de le faire autrement. » Ce n'est plus M. Juppé, mais vous-même, qui avez tenu ces propos en juin 1985.

Vous aviez aussi affirmé : « Alors que, jusqu'à présent, nous avions l'habitude d'aligner leur niveau sur les dépenses déjà décidées, il faudra fixer désormais la limite de ce que la nation accepte de consacrer à l'impôt, entendu au sens large, et en déduire le montant des dépenses. »

C'est ce que nous vous demandons aujourd'hui, avec un début d'application dans cette loi de finances, en même temps que l'engagement ferme de réduire les charges sociales qui pèsent sur les entreprises, en ayant le courage de dire la vérité sur notre système de protection sociale, qui, à bien des égards, est défaillant.

Pour en revenir à l'objet même de ce collectif budgétaire, nous constatons également qu'aucune réduction substantielle des dépenses publiques n'est envisagée. Ne pouvait-on puiser que dans les crédits de la recherche ? N'y avait-il donc pas d'autres emplois, non pas même à supprimer, mais seulement à ne pas renouveler ? N'y avait-il pas de subventions à réexaminer ? Il fallait demander à MM. Léotard et Malhuret ! Le pays ne nous a pas accordé une large majorité le 16 mars - quinze millions d'électeurs contre douze millions à la gauche - pour gérer les acquis du socialisme. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

M. Philippe Bealnet. Il y avait donc des acquis !

M. Christian Baeckeroot. Le pays pouvait croire que vos dossiers étaient en ordre et que vous étiez prêts à gouverner, c'est-à-dire à décider, et non plus à promettre.

Il est vrai que, pendant ces deux mois, vous avez eu beaucoup à faire dans le domaine de la politique politicienne. Le Gouvernement, au lieu de se livrer au charcutage électoral pour éliminer le Front national, aurait mieux fait de tailler dans les dépenses publiques comme il s'y était engagé. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*) Mais il est vrai que tout ne peut être réalisé en même

temps. Au bénéfice du doute, vous êtes en sursis, mais, au nom du groupe Front national (R.N.), je préviens le Gouvernement qu'il ne devra plus compter sur notre patience dans ces matières lors de la discussion de la loi de finances pour 1987.

Mais il y a plus grave sur deux points - et je reprends à dessein le terme de « gravité exceptionnelle ». Le collectif budgétaire ne comprend aucune mesure d'importance, même moyenne, en ce qui concerne l'école et la famille. Nous devons examiner avec soin ces deux impératifs oubliés. Je veux croire qu'ils n'ont été qu'oubliés, mais il convient de rappeler dans quel cadre se situe cette loi de finances rectificative.

La loi de finances pour 1986 a été votée par la majorité socialiste de l'époque et elle a déterminé les voies et les moyens de la politique de l'Etat en 1986. Le collectif budgétaire que nous examinons présentement n'est donc pas un simple réaménagement d'une prévision antérieure. Il doit constituer une révision importante et, si nécessaire, compléter des choix antérieurement décidés par une majorité qui n'a plus le soutien du pays. Le pays est en droit de réclamer une politique nouvelle dès maintenant, sans attendre janvier ou septembre 1987.

C'est pourquoi nous sommes indignés de constater que la rentrée scolaire de 1986 se fera sous l'empire de la loi Chevènement, qui, même si elle était en recul par rapport au projet Savary, marquait cependant une défaite de la liberté. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

En effet, les immenses foules qui se sont mobilisées au printemps 1984, et en particulier les deux millions de personnes qui ont manifesté à Paris, voulaient instaurer, toutes religions et toutes conceptions confondues, le libre choix de l'école par les parents. Il eût donc été normal que la loi de finances rectificative pour 1986 prévoie les crédits nécessaires à l'exercice de ce libre choix. Il eût d'ailleurs été plus urgent de répondre à cette demande, à cet impératif, qui conditionne l'avenir de notre jeunesse, que de s'occuper de découpage électoral.

Je voudrais croire qu'un deuxième collectif viendra à temps corriger cet oubli, mais je sais que ce sera trop tard, car les décisions pour 1986-1987 en matière d'enseignement sont prises actuellement. Ce qui veut dire que le Gouvernement s'interdit de faire quoi que ce soit d'important avant le mois de septembre 1987.

Quant à l'absence de dispositions favorables à la famille dans ce collectif, elle est tout aussi scandaleuse. Croyez-moi, ces considérations ne sont pas hors sujet, car c'est la menace essentielle pour notre pays.

Une véritable politique familiale doit pouvoir relever le défi rappelé par Pierre Chauvaud : « Aujourd'hui, il faut être intrépide, voire inconscient, pour braver les foudres d'une législation trop proconcupinaire qui punit le mariage comme elle paie l'avortement et spolie les familles fécondes. »

Les faits sont là, et le treizième rapport sur la situation démographique de la France en 1984 énonce les chiffres du désastre qui nous guette. Le nombre des mariages continue de baisser - 401 000 en 1973, 285 000 en 1984. Si le rythme actuel se poursuivait, 45 p. 100 des hommes et 42 p. 100 des femmes quinquagénaires seraient célibataires, contre 10 et 7 p. 100 aujourd'hui. A l'heure actuelle, un mariage sur quatre aboutit à un divorce. Le nombre des célibataires de vingt à trente-quatre ans est passé de 4,3 millions en 1975 à 5,3 millions en 1982.

M. Philippa Bassinet. Alors, mariage obligatoire ?

M. Christian Backeroot. Nous voulons simplement développer une politique favorable à la famille. Nous respectons beaucoup les libertés et connaissons les limites de l'action d'un gouvernement.

En 1982, année pour laquelle on possède les chiffres les plus complets, on ne dénombrait plus que 797 000 naissances. Or il faut rappeler que, parallèlement, le nombre des avortements s'élève à environ 300 000 par an et que le taux de fécondité des Françaises est parmi les plus bas jamais enregistrés : 1,8 enfant en 1984 contre 2,9 en 1964. Je vous rappelle la phrase terrible de M. Sauvy parlant d'un pays voisin et ami : « L'Allemagne a cessé d'exister, mais les Allemands ne le savent pas encore. »

Cette situation s'explique par le mépris dans lequel ont été tenues les familles françaises au cours des dernières décennies : encouragement de l'avortement, dégradation constante des prestations familiales, pénalisation fiscale et sociale des couples légitimes, avantages sociaux multiples au profit des ressortissants étrangers.

Dans ce domaine plus que dans tout autre, un véritable changement est nécessaire. Dans notre programme pour la France, nous avons fait de la préférence familiale l'un des axes prioritaires du redressement national. Le Front national tient aujourd'hui ses promesses : à l'occasion de la discussion de certains articles du collectif budgétaire présenté par le Gouvernement, il a déposé et défendu plusieurs amendements favorables aux familles françaises, tendant à assurer l'égalité fiscale au profit des couples légitimes, supprimant le plafonnement du quotient familial, portant à une part le quotient familial pour chaque enfant, enfin, supprimant le remboursement de l'avortement par la sécurité sociale.

Mais votre Gouvernement, monsieur le Premier ministre, contrairement à tous les engagements pris pendant la campagne électorale, a refusé de voir adopter ces amendements. Il s'est opposé à leur discussion ou à leur vote, ou a demandé à la majorité R.P.R. et U.D.F. de repousser nos propositions avec le concours de la gauche.

Le manque de considération du Gouvernement pour les familles s'est également traduit par son refus de maintenir le pouvoir d'achat des allocations familiales. Leur relèvement de 1,25 p. 100 au 1^{er} juillet est en effet inférieur de moitié à l'inflation actuelle. A cet égard, je tiens à souligner que, lorsqu'on procède à une augmentation, il est malhonnête, d'abord, d'expliquer qu'elle constitue un rattrapage de la période qui vient de s'écouler et, ensuite, de la reprendre en utilisant un effet de report, la même augmentation semblant ainsi jouer deux fois.

Je rappelle que nous proposons un déplafonnement du quotient familial, en laissant jouer le plafonnement automatique par l'effet du barème de l'impôt. Nous proposons également de réserver le futur dispositif d'aide à la famille aux nationaux et aux ressortissants de la C.E.E.

Ces propositions sont conformes au programme du Front national, qui en réclame l'application. Elles ont été faites non par le Front national, mais par la convention des Clubs 89 en février 1985. Ai-je besoin de rappeler que le président en était M. Michel Aurillac, que M. Juppé en a été le secrétaire général et M. Jacques Toubon responsable de commission ?

Je sais que la vie politique est riche d'enseignements en cette matière... Si je me suis permis ces rappels, ce n'est pas pour embarrasser tel membre du Gouvernement ou tel responsable politique, mais pour insister sur le fait que, le 16 mars, une large majorité des électeurs s'est prononcée pour tourner le dos au socialisme. Je crois en effet qu'il faut sans cesse rappeler que la majorité sortie des urnes le 16 mars est nette et que notre assemblée est la traduction de cette majorité.

C'est la responsabilité du Gouvernement d'avoir choisi de limiter le soutien dont il aurait pu disposer au sein de l'Assemblée nationale. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

M. le président. Je vous prie de conclure, mon cher collègue.

M. Christian Backeroot. Je termine, monsieur le président.

Il est vrai que rechercher le soutien du Front national aurait obligé M. Jacques Chirac à prendre des mesures énergiques pour tourner le dos au socialisme au lieu d'accepter de se compromettre dans la cohabitation. Mais, vous, chers collègues du R.P.R. et de l'U.D.F., vous n'êtes pas le Gouvernement, vous n'êtes pas d'abord le soutien du Gouvernement. Vous êtes d'abord des élus et, à ce titre, vous représentez, avec les autres groupes de l'Assemblée nationale, la souveraineté nationale. Nous vous invitons à être, comme nous-mêmes, des soutiens, mais des soutiens critiques. Ce n'est qu'à cette condition que nous pourrions rendre au Parlement son rôle, rien que son rôle, mais tout son rôle. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

Vous le savez mieux que moi, au moins pour les anciens, le mal français, le mal qui ronge la V^e République, c'est l'administration omniprésente, invisible et toute puissante mais

irresponsable. Elle est trop présente dans nos travaux, elle est trop présente dans ce collectif budgétaire. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

M. le président. La parole est à M. Gilbert Gantier.

M. Gilbert Gantier. Pour qui a, comme moi, vécu les longues, difficiles et tumultueuses séances publiques consacrées à ce collectif - je pense en particulier à la longue séance de la nuit de mercredi à jeudi, qui s'est terminée à huit heures moins le quart du matin - ce débat de censure a quelque chose d'un peu surréaliste.

Car, chers collègues du groupe socialiste qui avez déposé cette motion de censure, votre enthousiasme s'est bien ralenti et, vous les premiers, vous avez l'air de ne plus y croire.

M. Christian Goux. Allons, allons, monsieur Gantier !

M. Claude-Gérard Marcus. En tout cas, les socialistes ne sont pas présents en masse !

M. Gilbert Gantier. Je me concentrerai sur les arguments essentiels de cette motion de censure, au nombre de deux.

M. Claude-Gérard Marcus. Comme les socialistes présents en ce moment !

M. Gilbert Gantier. Le Gouvernement, nous dit-on, méconnaît avec constance les droits les plus élémentaires du Parlement, d'une part, et ses choix sont manifestement contraires à l'intérêt national, d'autre part.

Je reprendrai rapidement ces deux points en privilégiant quelques aspects qui n'ont pas été développés par mes collègues de la majorité.

Dans la nuit du 28 au 29 mai, on a dramatisé la situation en affirmant notamment que le Gouvernement ne respectait pas les délais d'examen d'une loi de finances. C'est un problème que j'ai quelque droit d'évoquer, l'ayant souvent abordé sous la précédente législature.

Je me suis reporté notamment à la décision n° 83-161 D.C. du Conseil constitutionnel du 19 juillet 1983. La haute juridiction estime que les délais d'examen des lois de finances, « par leur durée et leur agencement aussi bien que par les sanctions attachées à leur inobservation, ont pour objet de permettre qu'interviennent en temps utile, et plus spécialement avant le début d'un exercice, les mesures d'ordre financier nécessaires pour assurer la continuité de la vie nationale ».

Cette décision concernait une loi de règlement. Il me semble, mais je ne veux pas anticiper sur une éventuelle décision du Conseil constitutionnel, que le raisonnement pourrait être le même pour un collectif budgétaire.

Il a été également soutenu que les droits du Parlement n'étaient pas respectés parce que la discussion avait été abrégée du fait de la volonté du Gouvernement d'engager sa responsabilité par le truchement de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution.

J'ai eu la curiosité de demander combien de temps nous avons consacré, en séance publique, à l'examen de ce collectif. La réponse des services de la séance est la suivante : la discussion générale a duré dix heures cinquante et l'examen des articles vingt-neuf heures trente ; sur les 217 amendements déposés, seuls 61 étaient en instance au moment de l'engagement de responsabilité.

M. Christian Goux. Et alors ?

M. Gilbert Gantier. Dans les interventions sur les articles, qui ont duré neuf heures quinze, le groupe socialiste s'est assuré la part du lion avec quatre heures quarante-cinq. Par conséquent, il ne peut pas se plaindre de ne pas avoir été entendu.

Le groupe socialiste a également été celui qui a effectué le plus grand nombre de rappels au règlement - quatorze - et sollicité le plus grand nombre de suspensions de séance - huit.

Je rappellerai en outre rapidement que les prédécesseurs du gouvernement actuel ne se sont pas privés d'utiliser l'article 49-3 sous la dernière législature : M. Pierre Mauroy, le 26 janvier 1982, sur le projet de loi de nationalisations et, toujours en 1982, sur le projet de loi sur les prix et les

revenus. Il y a recours également sur le projet de loi sur les événements d'Afrique du Nord, sur le projet de loi sur l'enseignement privé, le 22 mai 1984, et sur le projet de loi sur la presse, le 5 juillet de la même année. M. Fabius lui-même a quatre fois eu recours à l'article 49-3, la dernière fois le 27 février 1986, à tel point que je me demandais si nous n'irions pas aux élections du 16 mars tout en étant sous le coup du 49-3 ! En effet, le gouvernement de M. Fabius y avait pris un tel plaisir qu'il renouvelait très souvent cette pratique.

M. Christian Goux. Voyons, monsieur Gantier, ce n'est pas sérieux !

M. Gilbert Gantier. Sur le second point, je serai bref car certains de mes collègues de la majorité l'ont déjà abordé.

Vous dites que les choix du Gouvernement sont contraires à l'intérêt national. Je ne vous suivrai pas, bien entendu, sur ce point.

Tout d'abord, il convient d'examiner l'état dans lequel était la France au moment où le Gouvernement a pris les rênes du pouvoir.

Je me référerai au rapport de M. Renaud de La Genière, que vous ne contestez pas, et qui se fonde sur les chiffres fournis par l'administration. Son auteur a bien souligné que le besoin de financement des administrations s'était fortement accru entre 1980 et 1983, que les dépenses de transferts avaient considérablement augmenté, elles aussi, en raison de l'accroissement des intérêts de la dette. Il a en outre insisté sur le fait que le déficit budgétaire avait été multiplié par cinq en cinq ans, passant de 30 milliards en 1980 à 159 milliards en 1986, que la dette publique avait été multipliée par trois, que le niveau des prélèvements obligatoires était le plus élevé de tous les grands pays industrialisés et que l'investissement, hélas ! était passé de l'indice 110 en 1980 à l'indice 100 en 1985.

M. Christian Goux. Le rapport dette sur P.I.B. est un des plus bas !

M. Gilbert Gantier. Le taux de chômage, quant à lui, a été multiplié par deux en cinq ans, un jeune sur quatre étant actuellement au chômage.

C'est dans ces conditions que le Gouvernement a dû préparer son collectif qui, je le rappelle, consacre près de 9 milliards à des insuffisances de crédits et 8 milliards à des dotations industrielles, notamment pour des entreprises telles que Renault, qui était à peu près en équilibre quand vous êtes arrivés au pouvoir, mais gravement déficitaire en 1985.

M. Christian Goux. Ce n'est pas notre faute ! C'est grotesque !

M. Gilbert Gantier. Par ailleurs, il a fallu dégager des recettes, d'abord en faisant 10 milliards d'économies, et ensuite par le biais d'un certain nombre de recettes non fiscales qui permettent de diminuer le déficit de l'Etat.

M. Christian Goux. La crise de l'année dernière, c'est sans doute notre faute aussi !

M. Gilbert Gantier. Je ne m'étendrai pas sur le détail du collectif. Cela a été largement fait lors de la discussion en séance publique.

En conclusion, je dirai qu'une chose me frappe dans l'attitude de l'opposition socialiste au cours de ces dernières semaines. J'ai suivi attentivement les débats parlementaires, j'ai écouté les déclarations de vos principaux leaders, messieurs les socialistes, et j'en ai retiré le sentiment que cinq ans de pouvoir sans partage ne vous ont décidément pas appris grand-chose.

M. Christian Goux. Un pouvoir sans partage ? Monsieur Gantier, je vous en prie !

M. Gilbert Gantier. Votre discours caricatural de ces derniers jours renoue, en effet, après un petit inflexionnement, il faut le reconnaître, avec celui que vous teniez en 1981 lorsque vous êtes arrivés au pouvoir.

M. Christian Goux. C'est la vision de l'Apocalypse !

M. Gilbert Gantier. On y retrouve les mêmes mythes, la même idéologie partisane, le même manque de réalisme.

M. Christian Goux. Oh ! là, là !

M. Gilbert Gantier. Je terminerai en vous posant une question, chers collègues socialistes : quelle est donc votre stratégie ? Avez-vous réellement chassé de votre mémoire les propos récents de M. Fabius sur la modernité, sur la nécessaire compétitivité de nos entreprises, sur l'adaptation indispensable de notre outil économique aux contraintes internationales ?

M. Christian Goux. Qui vous a dit ça ?

M. Gilbert Gantier. Je vous renvoie à ce qu'a dit M. Fabius à la télévision, à la radio et ici même, à ce qu'il a dit partout !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Ils n'écoutent pas !

M. Gilbert Gantier. S'agissait-il de faux-semblants...

M. Christian Goux. Mais non !

M. Gilbert Gantier. ... qui se dissipent aujourd'hui sous la pression renouvelée de l'idéologie socialiste ? Ou bien, sous le couvert des prérogatives légitimes de l'opposition, que nous ne contestons pas, poursuivriez-vous par hasard quelque dessein inavoué ?

M. Christian Goux. Oh !

M. Gilbert Gantier. Voulez-vous bloquer l'action du Gouvernement et de sa majorité pour gagner du temps...

M. Claude-Gérard Maran. Ce serait possible !

M. Gilbert Gantier. ... et - pourquoi pas ? - favoriser d'éventuels projets présidentiels pour les prochains mois, qui viendraient interrompre l'action bénéfique du Gouvernement et de sa majorité ?

En ce qui nous concerne, nous nous félicitons que le Gouvernement ait engagé sa responsabilité pour déjouer toute manœuvre de votre part et pour répondre rapidement, comme il se doit, à une situation d'urgence. Dans ces conditions, il va de soi que le groupe U.D.F. ne votera pas la motion de censure. *(Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.)*

M. le président. La discussion générale est close.

Explications de vote

M. le président. Nous en arrivons aux explications de vote.

Je rappelle qu'aux termes de l'article 154, alinéa 4, du règlement, la parole est accordée pour une explication de vote d'une durée de quinze minutes à l'orateur désigné par chaque groupe. Cinq orateurs sont inscrits.

La parole est à M. Philippe Bassinet.

M. Philippe Bassinet. M. le Premier ministre réclamait hier le changement à cor et à cri. « Vivement demain », réclamait-il en bras de chemise sur les murs de nos villes. *(Sourires sur les bancs du groupe socialiste.)*

Ce qu'il ne nous avait pas dit, c'est ce que cela signifiait : demain, le Parlement ne débattrait plus.

Trois projets de loi en deux mois ont été présentés à notre Assemblée. Quel est le bilan ? Une loi d'habilitation pour légiférer par ordonnances ? Le travail des commissions est interrompu à l'initiative de la majorité. Mais cela n'est pas suffisant et, quelque temps plus tard, M. le Premier ministre interrompait le débat parlementaire. Une loi électorale ? La commission débat, mais l'opposition est tenue dans l'ignorance des intentions du Gouvernement et, dès le rapport présenté, le Premier ministre interrompait à nouveau la discussion. Un collectif budgétaire ? Le débat, M. le Premier ministre l'a souligné tout à l'heure, a été sérieux en commission, et je pense donc qu'il a voulu dire que la contribution des parlementaires socialistes a été appréciée. Le débat a été approfondi en séance, mais cela devenait insupportable au Gouvernement : il ne peut souffrir que les députés socialistes soulignent les conséquences perverses à attendre de ses projets. Et, après avoir essayé d'en terminer en une nuit, à la hussarde, une nouvelle fois il interrompait le débat parlementaire.

Monsieur Séguin, puisque c'est vous qui représentez pour l'instant le Gouvernement au banc des ministres, je suppose que, dans quelque temps, le débat sur le quatrième projet de loi, c'est-à-dire sur celui que vous défendez ces jours-ci, se verra également interrompu par l'application de l'article 49-3.

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Vous aimeriez bien !

M. Philippe Bassinet. Non ! Mais voilà qui démontre simplement votre incapacité à soutenir le débat parlementaire et à entendre les critiques justifiées des parlementaires socialistes.

Sous quel fallacieux prétexte argumentez-vous pour soutenir tout cela ?

Aller vite, dites-vous ? Mais, monsieur le ministre, si nous avions travaillé normalement, si vous n'aviez pas essayé tout au long d'une nuit d'en finir, si nous avions respecté les usages de travail en vigueur dans cette assemblée, nous en aurions déjà terminé ! Nous ne serions pas ici en train de débattre de la motion de censure en réponse à votre coup de force !

M. Alain Juppé, et je le comprends car il avait la lourde responsabilité de présenter vos propositions gouvernementales, ce qui lui était parfois difficile étant donné leur teneur, a essayé bien évidemment d'accréditer la thèse selon laquelle nous bloquions les travaux de cette assemblée. Mais vous savez bien qu'il n'en est rien et qu'en fait, je le répète, ce qui vous est insupportable, ce que vous ne pouvez accepter, c'est que nous dénoncions la réalité de vos projets.

Comme par hasard, c'est avant de supprimer l'impôt sur les grandes fortunes que vous avez interrompu le débat parlementaire ! C'est avant que nous ne débattions du rétablissement de l'anonymat sur les transactions de l'or que vous avez interrompu le débat dans cette enceinte !

Affirmer, ce n'est pas démontrer ! Vous voudriez faire accepter vos mauvais coups au pays à la sauvette mais, cela, nous ne l'accepterons pas, nous ne l'accepterons jamais.

Ainsi que je l'ai dit à M. Alain Juppé et, si le Premier ministre était ici, je le lui répéterais, l'Assemblée nationale n'est pas le Conseil de Paris !

M. Claude-Gérard Marcus. On travaille très sérieusement au Conseil de Paris !

M. Philippe Bassinet. Avant d'en venir au contenu du collectif budgétaire, monsieur le ministre, je voudrais donner quelque retentissement à un appel au Gouvernement que publie aujourd'hui la presse : je veux parler de celui qui émane des directeurs de laboratoires et des responsables d'établissements et de formations de recherche.

M. Christian Goux. Ce sont d'affreux « sociaux » ! *(Sourires sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Philippe Bassinet. Vous avez amputé gravement les crédits affectés au budget civil de la recherche-développement. Dans leur appel au Gouvernement, ces responsables soulignent que 54 p. 100 du montant total des autorisations de programme, tous ministères confondus, contenus dans votre circulaire d'annulation sont supportés par le budget civil de la recherche-développement, alors qu'en fait ce budget ne représente que 2,3 p. 100 du P.I.B.

Ces mêmes directeurs de recherche, ces mêmes responsables, qui viennent de tous les horizons politiques, qui sont des hommes de science incontestés et incontestables, soulignent qu'il y a tout à la fois des succès dans la recherche française dans de nombreux domaines - je pense, monsieur le ministre, que vous serez d'accord avec moi pour le constater - mais que ces mesures « affectent gravement le potentiel intellectuel, scientifique et, à terme, industriel du pays ». J'ai cité là le texte même de l'appel.

Ses auteurs insistent également sur le caractère pluriannuel et souvent international de leurs programmes de recherche. La mesure que vous avez prise est une mauvaise mesure. C'est un mauvais coup porté au pays. J'espère que M. le ministre chargé du budget aura à cœur de rétablir ce mauvais coup porté à la recherche scientifique française dans le prochain document budgétaire qu'il soumettra à notre assemblée. Sinon, il y aurait là une cécité intellectuelle qui serait grave et nous porterions gravement atteinte aux capacités de développement du pays.

Monsieur le ministre chargé du budget, lorsque vous et d'autres ministres nous avez présenté, tant en séance publique que devant la presse, votre collectif budgétaire, vous l'avez caractérisé comme étant un volet supplémentaire de votre politique permettant, selon vous, d'obtenir très vite liberté et confiance.

Mais la réalité des mesures qui nous sont proposées dans ce collectif budgétaire, comme d'ailleurs la réalité des mesures que vous préconisez depuis votre arrivée au Gouvernement, m'incite à vous poser une question : quelle est votre conception des mots « liberté » et « confiance » ? Comment pouvez-vous utiliser ces mots, comment osez-vous les utiliser pour caractériser les mesures que vous prenez ? Quelle liberté supplémentaire sera permise par le rétablissement de l'anonymat sur l'or, sinon celle de dissimuler des profits sous la forme d'espèces sonnantes et trébuchantes ?

L'or est auréolé, dans votre inconscient collectif, d'une aura particulière. Mais, pour autant, que vient justifier ici le rétablissement de l'anonymat ? Peut-être tenez-vous compte du fait que, par tête d'habitant, la France est le plus gros détenteur d'or du monde ? Mais vous savez bien que cet or est inégalement réparti entre les habitants de notre pays.

Croyez-vous vraiment que le petit épargnant soit gêné par la déclaration de la vente des quelques louis d'or qu'il détient ? En revanche, à qui va effectivement profiter cet anonymat, si ce n'est à celui qui, sous cette forme, dissimule des revenus dont l'origine n'est pas toujours clairement établie, pour ne pas dire qu'elle est douteuse ? Vous prétendez que cela permettra à des capitaux thésaurisés de venir s'investir dans le secteur productif, mais rien dans la publicité des transactions n'empêchait cela, sinon pour des capitaux qui, effectivement, n'osaient pas avouer leur origine.

Quelle liberté supplémentaire sera obtenue par les Français avec la suppression de l'obligation du paiement par chèque des sommes supérieures à 10 000 F, si ce n'est celle, encore une fois, de blanchir des capitaux d'origine douteuse ?

Vous voulez lutter contre la délinquance, dites-vous ! Qui, sur ces bancs, ne souscrirait à cette volonté ? Mais, dès qu'il s'agit de délinquance financière, vous vous privez d'une des armes les plus efficaces contre elle !

Voyez-vous beaucoup de citoyens honnêtes venir acheter une maison, une voiture ou payer les premières mensualités pour l'acquisition de leur logement en sortant des valises de billets, alors que le dépôt d'un chèque est tellement plus facile ?

Alors, monsieur le ministre, qui a vraiment intérêt à la suppression de cette obligation de paiement par chèque pour les sommes supérieures à 10 000 francs ?

Par ailleurs, quelle liberté supplémentaire donnez-vous à la majorité des Français en associant ce mot « liberté » à la création de certificats anonymes au profit du rapatriement des capitaux sortis de France de manière frauduleuse ? Quelle liberté permise par ces certificats, si ce n'est celle d'autoriser leurs détenteurs soit à rapatrier leurs propres capitaux en acquittant un prélèvement bien modeste de 10 p. 100, soit à se livrer à un fructueux trafic en cédant des certificats à d'autres personnes désireuses de blanchir des capitaux non exportés, mais acquis frauduleusement en France, ces certificats les mettant ainsi à l'abri de la curiosité du fisc au même titre que les véritables détenteurs des certificats en question ?

Quelle autre liberté donnez-vous à la majorité des Français qui n'ont que leur salaire pour vivre, en acceptant l'amendement de la commission des finances visant à allonger le délai pendant lequel l'amnistie pour ces capitaux exportés frauduleusement est permise ? Tout à l'heure, j'ai entendu l'argumentation de M. Robert-André Vivien, rapporteur général. Cette argumentation ne tient pas, monsieur le ministre. Et d'ailleurs, vous le savez bien car, sinon, vous auriez vous-même proposé d'allonger ce délai dans votre projet initial.

En repoussant du 1^{er} octobre 1986 au 1^{er} janvier 1987 la date d'expiration de ce délai, vous n'accroissez que le champ de liberté des fraudeurs. Ceux-ci l'ont d'ailleurs bien compris, car que fait l'argent en ce moment ? Il sort de France à grande vitesse...

M. Alain Juppé, ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, chargé du budget, porte-parole du Gouvernement. C'est faux !

M. Philippe Bassinet. ... et vous ne l'ignorez pas, monsieur le ministre. En accordant trois mois de délai supplémentaire, c'est la liberté des fraudeurs de pouvoir mieux planifier leur fraude que vous êtes en train de protéger.

M. le ministre chargé du budget. Monsieur Bassinet, me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Philippe Bassinet. Etrange conception de la liberté...

M. le président. Monsieur Bassinet, permettez-vous à M. le ministre de vous interrompre ?

M. Philippe Bassinet. Non, monsieur le président. Lorsque j'ai demandé l'autre jour à M. le ministre de bien vouloir m'autoriser à l'interrompre, il a refusé. Je refuse donc à mon tour, sans vouloir appliquer de mesure de rétorsion...

M. le ministre chargé du budget. Je me suis laissé interrompre moult fois pendant le débat, monsieur Bassinet !

M. Philippe Bassinet. Mais non ! Vous savez bien que non !

M. le ministre chargé du budget. J'enregistre votre refus et n'en parlons plus !

M. Philippe Bassinet. Eh bien, enregistrez !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. M. Bassinet agit comme l'a fait M. Goux tout à l'heure...

M. Christian Goux. J'ai accepté d'être interrompu par M. le rapporteur général.

M. le président. Entre autorités financières... (Sourires.)

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. ... alors que je souhaitais intervenir à propos d'une contre-vérité qu'il venait d'énoncer !

M. Philippe Bassinet. Il s'agit d'une liberté financière, tout au plus. Mais au profit de qui et, d'ailleurs, pour quelle efficacité puisque rien n'interdira que les capitaux amnistiés ne repartent par la suite à l'étranger, l'opération de rapatriement ayant simplement permis de solder fiscalement la période antérieure au rapatriement, ce qui constitue pour les bénéficiaires de cette « liberté », entre guillemets, un gain très appréciable ?

Liberté, liberté toujours ! Mais quelle liberté allez-vous étendre en acceptant comme vous l'avez fait il y a quelques jours l'amendement de M. Valéry Giscard d'Estaing.

Nous avons d'ailleurs tous remarqué en séance avec quelle délicate attention M. Balladur a laissé à M. Giscard d'Estaing le soin de défendre cet amendement peu reluisant. De quoi s'agit-il en fait ? Pour une liberté bien mince donnée aux particuliers et aux entreprises de conserver un an ou deux de moins les preuves comptables de leurs opérations financières, vous octroyez en fait une liberté beaucoup plus grande encore à certains détenteurs d'avoirs obtenus frauduleusement, qui pourront passer à travers les vérifications fiscales.

Vous n'avez d'ailleurs pas répondu, monsieur le ministre chargé du budget, à la question qui vous a été posée en séance sur le point de savoir si la division par deux du temps pendant lequel ces vérifications seront possibles sera accompagnée d'un doublement du nombre des vérifications, ce qui ne serait pas un luxe quand on sait qu'actuellement, d'après les statistiques, une entreprise ne reçoit une visite de vérification que tous les vingt ou trente ans.

Là encore, votre définition du mot « liberté » est bien restreinte : vous n'augmentez que la liberté fiscale de celui qui a quelque chose à cacher, sûrement pas celle de l'immense majorité des salariés.

Ce terme de liberté, vous devriez d'ailleurs aussi le reprendre pour qualifier votre gestion car, par ce collectif, vous vous donnez la liberté financière de payer vos promesses électoralistes grâce à l'argent obtenu par la vente des sociétés nationalisées.

Depuis 1981 - on l'a maintes fois démontré - ces sociétés ont été restaurées, restructurées, mieux dotées en capital pour préparer leur avenir, mais avec l'argent des contribuables : désormais, elles font partie du patrimoine commun de tous

les Français ! Or, que comptez-vous faire avec les amendements n^{os} 4 et 5 sur ce collectif, sinon dégager, pour vous, « un espace de liberté » budgétaire.

Vous avez encore répété avec aplomb, monsieur le ministre chargé du budget, lors de la discussion générale de ce collectif, « l'affectation de recettes en capital (ne servira qu'à des dépenses en capital) » : et, puis vous vous permettez, par ces deux amendements, de faire assurer dorénavant les versements à la caisse nationale des banques et à la caisse nationale de l'industrie, non plus par la caisse d'amortissement de la dette publique, mais par le biais du compte spécial d'affectation créé à l'article 18.

En chargeant ce compte spécial des versements à la C.N.I. et à la C.N.B., vous lui faites supporter, non seulement le remboursement du capital de la dette, mais aussi celui des intérêts, contrairement à tous vos engagements antérieurs.

M. le ministre chargé du budget. C'est le coût de votre politique !

M. Philippe Bassinet. Belle liberté, qui vous donnera une grande marge pour respecter vos engagements électoraux et corporatistes, tout en tenant votre promesse de réduire le déficit hors dette publique en deux ans. Belle liberté budgétaire, mais liberté en trompe-l'œil !

De ce terme de liberté, vous donnez encore une bien bizarre définition quand, d'un côté, vous annoncez la liberté des prix, pour, dans le même temps, installer une police des sa' 'res par votre circulaire du 5 mai. Celle-ci se traduit par un gel des traitements des fonctionnaires, sans que soit prévue aucune clause de sauvegarde - et par une redéfinition du calcul du glissement - vieillesse, technicité dans la fonction publique : c'est limiter d'autant l'accroissement du pouvoir d'achat des fonctionnaires. Votre circulaire implique également une limitation de la liberté contractuelle de négociation au sein des entreprises publiques du secteur concurrentiel. Celles-ci ont passé des accords de branches et des conventions collectives que vous bafouez dans la pratique.

Dans ces conditions, comment s'étonner des mouvements d'humour actuels, pour ne pas dire plus, que l'on constate à la S.N.I.A.S., à l'E.D.F., à l'Aérospatiale ou à la S.N.C.F. !

Vous détournez encore la liberté en donnant des consignes de gel des rémunérations dans le secteur privé, alors que le C.N.P.F. envisageait des hausses de salaires de 2 à 3 p. 100 en niveau. En revanche, la liberté est bien réelle quand le patronat est autorisé à pratiquer des hausses différenciées, suivant les secteurs de production et à la tête du client, grâce à l'individualisation des salaires. La liberté risque bien ici d'avoir un relent d'arbitraire patronal !

Liberté, certes, pour les tarifs publics revalorisés de 5 points au-dessus de l'inflation pour la R.A.T.P., mais de 10 p. 100 pour la carte orange !

Liberté pour une taxation à la durée des communications téléphoniques, alors que vous supprimez la hausse, prévue pour le 1^{er} juillet 1986, des pensions et des retraites du régime général, alors que vous gelez les retraites des civils et militaires du secteur public et les pensions des anciens combattants, tout comme le minimum vieillesse et l'allocation aux adultes handicapés.

Après cela, vous réclamez la confiance des Français. Vous aurez peut-être celle des fraudeurs et encore ce n'est même pas sûr !

En tout cas pas celle de l'immense majorité des Français, ni même celle d'une partie de votre majorité. Il suffit, pour s'en rendre compte, de considérer le nombre des recours à la procédure du vote bloqué, à laquelle vous avez été contraint une nouvelle fois pour ce collectif.

Ainsi, la liberté que vous défendez c'est la liberté de la fraude fiscale ; la liberté de la blanchisserie généralisée pour les capitaux frauduleux ; la liberté d'une gestion en trompe l'œil des finances publiques pour financer vos cadeaux électoraux et corporatistes grâce à la vente du patrimoine national.

C'est aussi la liberté des prix, tout en bloquant salaires et retraites ; c'est la liberté de licenciement, alors que vous aviez promis des négociations contractuelles.

Que la notion de liberté est dévoyée quand vous l'employez pour analyser votre propre politique !

Que nous sommes loin de la notion de liberté telle qu'elle est évoquée dans la charte sur les droits de l'homme et des citoyens !

Rien d'étonnant si, avec cette conception des droits de l'homme, vous instaurez un secrétariat d'Etat qui porte ce nom : cela servira au moins de trompe-l'œil : il est doté royalement de 5 millions de francs, auxquels c'est vrai, il faudrait en accord avec votre propre conception de la liberté et des droits de l'homme, rajouter des dizaines de milliards de moins-values fiscales permises par les mesures que vous prenez dans ce collectif en faveur de la fraude et de l'évasion fiscale. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Gérard Bordu.

M. Gérard Bordu. Monsieur le ministre, mesdames, messieurs les députés, hier, au petit matin, le Gouvernement de droite a brutalement mis un terme à la discussion du collectif budgétaire en appliquant l'article 49, alinéa 3, de la Constitution.

A écouter les représentants de la droite, et notamment certains qui se sont fait un nom dans l'obstruction dérisoire, nous aurions trop et trop longuement discuté : en fait quarante heures environ.

Qu'il y ait quelque impatience à réaliser au plus tôt la suppression de l'impôt sur les grandes fortunes, la baisse globale de l'impôt sur les sociétés, l'amnistie aux fraudeurs, l'anonymat sur l'or et l'appréciation de l'avoir fiscal, nous le comprenons fort bien !

Qu'au moins la droite cesse de faire croire que de pareilles mesures peuvent « passer » sans coup férir ! Il aurait fallu que nous disions « non », sans plus de précision, que nous cessions de montrer quelle nouvelle manne se répandait sur les plus fortunés des Français, que nous ne dénoncions pas la totale absence de mesures sociales dans ce texte !

En un mot, les milliards au patronat, les avantages renouvelés au capital, les 2 876 suppressions d'emplois, les 6,3 milliards de crédits annulés, la droite les exige tout de suite, sans discussion, avec le moins de vagues possible.

C'est cette volonté brutale de répondre aux vœux du patronat et de continuer à la manifester en dégageant la voie pour l'examen de l'abrogation de l'autorisation administrative de licenciement qui explique ce nouveau recours à l'article 49-3, et non une quelconque lenteur des débats.

Pour leur part, les députés communistes ont toujours condamné l'abaissement du Parlement que constitue le recours à cette procédure.

Dès l'abord, le groupe communiste a témoigné de sa totale opposition au collectif en soulevant l'exception d'irrecevabilité et en opposant la question préalable.

En effet, le projet de loi de finances rectificative pour 1986 reconduit les choix qui ont présidé à l'élaboration de la loi de finances initiale en aggravant, par une série de mesures profondément négatives et socialement injustes, économiquement inefficaces, et financièrement spéculatives, la situation actuelle marquée par le chômage massif, les suppressions d'emplois, la casse industrielle et un développement sans précédent des activités spéculatives.

A ceux qui se sont offusqués de la continuité que nous avons soulignée entre les mesures de la loi de finances initiale socialiste et de la loi de finances rectificative de droite, nous répondons tout simplement que ce qu'il y a de regrettable ce n'est pas d'avoir montré cette continuité, c'est d'avoir permis qu'elle se manifeste !

Mais faisons maintenant plus précisément les comptes de votre collectif. C'est assez impressionnant !

Le taux de l'impôt sur les sociétés chute globalement de 50 à 45 p. 100 ; l'avoir fiscal bondit de 50 à 61,1 p. 100 ; les entreprises sont exonérées pour trois ans de leur participation si elles franchissent le seuil de dix salariés ; les joueurs de Loto et le mouvement sportif sont rançonnés ; les abattements d'impôt pour les possesseurs d'actions et d'obligations progressent ; la caisse d'équipement des collectivités locales, la C.A.E.C.L., subit un prélèvement de 2 milliards de francs ; les fraudeurs sont anonymement blanchis ; l'anonymat sur l'or est rétabli ; 6,3 milliards de crédits sont annulés, frappant notamment l'éducation nationale, les services financiers, la recherche, la santé et la culture ; 2 876 emplois sont supprimés ; le délai de poursuite accordé aux services fiscaux est réduit ; la dénationalisation se traduit dans les faits par la

création d'une caisse d'amortissement de la dette publique, autorisant notamment le remboursement de l'emprunt Giscard ; les revenus agricoles subissent une nouvelle ponction.

Il est symbolique que le gouvernement de droite, soutenu par sa majorité ait bâillonné le Parlement au moment où celui-ci allait examiner la suppression de l'impôt sur les grandes fortunes.

Parmi toutes les dispositions de ce collectif budgétaire, la suppression de l'impôt sur les grandes fortunes, institué par la loi de finances pour 1982, est sans nul doute la plus significative.

Lois de finances après lois de finances, la droite nous a longuement entretenus des difficultés qu'affrontaient les assujettis à l'impôt sur les grandes fortunes, si bien que la demande de suppression de l'I.G.F. : immanquablement formulée, constituait véritablement la seule intervention « sociale » des députés de droite.

Monsieur le ministre vous avez parlé de « traumatisme » concernant les assujettis à l'I.G.F., à quel traumatisme, véritable celui-là, ne sont donc pas soumis les chômeurs !

Justifiant dans son rapport la suppression de l'impôt sur les grandes fortunes, M. le rapporteur général présente ainsi le fond du problème : « L'impôt sur les grandes fortunes, créé au nom de l'équité et de la réduction des inégalités, procède, en réalité, d'une conception simpliste de l'égalité. »

Pour ma part, ce qui me paraît simpliste, c'est cette présentation de l'I.G.F. ! En effet, il ne s'agit pas seulement, par cet impôt, de tendre à une imposition plus juste des grandes fortunes, ne serait-ce qu'en égard à la situation faite aux autres contribuables, notamment modestes et moyens.

A cet égard, les cris d'orfraie de la droite, sont non seulement rétrogrades, mais encore parfaitement hypocrites à cause d'un double contexte : les avantages accordés aux revenus du capital s'opposent massivement à ce rééquilibrage nécessaire, et des artifices comme les donations-partages sont très vite apparus pour contourner l'I.G.F., sans parler bien évidemment des limitations et des exonérations accordées au fil des ans par le pouvoir précédent.

Non, à travers l'I.G.F., c'est la question d'une participation plus importante des grandes fortunes à l'effort de la Nation qui est posée. De cette question découle à la fois la justesse et la justice de l'impôt sur les grandes fortunes.

La suppression de l'I.G.F. entre de plain-pied dans le dispositif fiscal destiné à permettre aux grandes fortunes de ne pas participer à l'effort global de la Nation : elle est destinée à grever toujours plus, sous forme directe ou indirecte, la charge des salariés de notre pays.

Pour avoir défendu le principe même d'un impôt sur les grandes fortunes, pour s'être battus afin que celui-ci ne soit pas vidé de son contenu par la prolifération des exonérations de toute nature et pour avoir exigé que cet impôt ne reste pas symbolique, les députés communistes sont fondamentalement opposés à sa suppression.

Pour notre part, nous avons toujours considéré que le rendement de l'I.G.F. était notablement insuffisant au simple regard de la réalité des grandes fortunes.

En effet, une simple comparaison avec le rendement de l'impôt sur le revenu fait ressortir l'« évaporation » de l'impôt sur les grandes fortunes. Référons-nous aux prévisions des lois de finances : l'I.G.F. représentait, dans celle de 1982, 3,04 p. 100 de l'impôt sur le revenu ; dans celle de 1986, il s'agit de 2,51 p. 100. Encore faudrait-il déduire la part de l'imposition des bons anonymes qui a été mêlée à l'I.G.F., contribuant à gonfler artificiellement son rendement réel.

Le rendement de l'I.G.F. ne permet même pas de couvrir les dépenses fiscales occasionnées par l'avoir fiscal et le prélèvement libérateur.

Ces deux constatations ne rendent que plus évidente non seulement la nécessité de maintenir l'I.G.F. mais encore la possibilité de doubler son rendement.

Aussi le groupe communiste continuera-t-il à exiger la suppression de l'article 13 supprimant l'I.G.F. et le doublement du rendement de cet impôt.

Certaines des mesures proposées par le collectif s'inscrivent dans le sillon tracé par la loi de finances initiale qui a notamment baissé l'impôt sur les sociétés concernant les bénéfices non distribués, aggravé le report en arrière du déficit et ponctionné la caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales.

Notre groupe se sera opposé point par point aux mesures de ce collectif !

Ses propositions, ses amendements ont été unanimement rejetés par la droite et son extrême, tandis que le groupe socialiste refusait le plus souvent de prendre part au vote.

Les députés communistes seront revenus sur la nécessité impérieuse de retrapper immédiatement le rapport constant en faveur des anciens combattants, de supprimer le prélèvement sur la caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales et d'en finir avec les avantages fiscaux concourant au carcan financier qui enserré le budget.

En conséquence, le groupe communiste votera contre le projet de loi de finances rectificative pour 1986. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. le président. La parole est à M. Bruno Gollnisch.

M. Bruno Gollnisch. Monsieur le président, monsieur le ministre chargé du budget, mes chers collègues, la qualité pallie le petit nombre, je le sais, mais je m'interroge quand même sur le retentissement que mes modestes propos peuvent avoir devant des bancs aussi dégarnis et je me dis que le comportement des parlementaires est un peu discourtois à l'égard de MM. les huissiers qui sont plus nombreux que nous en séance ! (*Sourires.*)

M. Ladislas Poniatowski. La qualité est là.

M. Bruno Gollnisch. Certes !

Une fois de plus, nous devons nous prononcer sur une motion de censure que le Gouvernement a contraint l'opposition, l'opposition de gauche, à déposer. J'ai lu dans la presse qu'il y avait eu « obstruction », notamment de la part de notre groupe. Aussi je voudrais, après mon collègue Baeckeroot, insister sur les faits : nous avons siégé mercredi dernier sans aucune difficulté particulière jusqu'à deux heures trente du matin. A ce moment-là, il y avait douze heures que notre assemblée siégeait, sans discontinuer, mise à part la brève interruption du dîner : c'est alors seulement que notre groupe a demandé, et non point exigé, comme c'était son droit, une suspension de séance, en souhaitant que cette demande soit soumise au vote de nos collègues. Cette demande eût été acceptée sans nul doute si, une nouvelle fois, n'avait été violé de façon scandaleuse l'article 62 de notre règlement, ce qui permet à quelques collègues de tourner les clés des absents ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

Ensuite, nous avons proposé que la discussion soit interrompue, pour être reprise à neuf heures du matin. A toutes ces propositions conciliantes, il n'a été répondu que par l'arrogance et par le dédain.

Je le demande à la presse : est-ce faire de l'obstruction que de demander qu'une assemblée parlementaire, qui siège depuis douze heures, sollicite du bon vouloir du Gouvernement, de vous-même, monsieur le ministre, en particulier, cinq heures de repos ?

M. le ministre chargé du budget. J'étais fatigué aussi, monsieur Gollnisch.

M. Bruno Gollnisch. Toutefois il y a eu obstruction, c'est vrai, mais pas là où on la cherche ! Il y a eu obstruction de votre part, monsieur le ministre chargé du budget, et au sujet d'un certain nombre de propositions qui allaient pourtant dans le sens des engagements pris par le Premier ministre.

C'est ainsi que vous avez repoussé une demande de suppression des crédits affectés au recrutement par la troisième voie à l'École nationale d'administration. Cette troisième voie, fait unique dans tout notre système juridique, n'est pas ouverte au seul mérite et à la seule compétence, par un concours où chacun peut se présenter, mais aux seuls syndicalistes, cette féodalité des temps modernes ; et pas aux patrons, pas à ceux qui créent, qui osent et qui risquent !

C'est ainsi également que vous vous êtes prononcé contre l'amendement tendant à supprimer la subvention que, par sécurité sociale interposée, vous versez à l'avortement, amendement défendu avec beaucoup de talent par notre collègue Mme Yann Piat, mais aussi par le docteur Savy qui siège sur vos bancs et qui peut mesurer aujourd'hui quel soutien trouvent auprès du Gouvernement ceux qui sont en faveur d'une politique de la vie !

M. le ministre chargé du budget. Monsieur Gollnisch, me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Bruno Gollnisch. Je vous en prie, monsieur le ministre.

M. le président. La parole est à M. le ministre, avec l'autorisation de l'orateur.

M. le ministre chargé du budget. Monsieur Gollnisch, je tiens à rétablir la vérité sur ce point.

Au cours du débat, j'ai bien précisé que le Gouvernement ne souhaitait pas qu'une question aussi capitale que celle que vous avez évoquée soit traitée à deux heures du matin. La discussion était fort dense, certes, mais mieux valait que la question fasse l'objet d'un vrai débat à l'occasion du projet de loi sur la politique familiale, que le Gouvernement déposera.

Je n'ai donc pas pris position sur le fond. J'ai seulement pris position en m'opposant à la procédure, et je tenais à le rappeler, monsieur Gollnisch.

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur Gollnisch.

M. Bruno Gollnisch. Monsieur le ministre, toutes les fois qu'une question embarrassante, touchant à la morale et à l'avenir de notre civilisation, ...

M. le ministre chargé du budget. Pas sur un collectif budgétaire, monsieur le député !

M. Bruno Gollnisch. ... vous gêne, vous la renvoyez à des études ultérieures, à des réflexions.

Vous avez demandé que le Gouvernement réfléchisse ? Je croyais que votre formation avait eu cinq ans pour réfléchir ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

De la même façon, vous vous êtes opposé par la procédure du vote bloqué à un amendement proposé par M. Debré, tendant à ce qu'il soit mis fin à la pénalisation fiscale des couples mariés. Cet amendement, nous l'avons repris. Vous vous y êtes opposé à nouveau comme à un autre amendement tendant aux mêmes fins et cependant présenté par M. Masson.

Un collègue appartenant à votre majorité, dont je n'aurai pas la cruauté de citer le nom, nous a confié, en aparté, à quel point il craignait que les cours de la Bourse ne souffrent si le collectif budgétaire n'était pas adopté mercredi en soirée. Nous ne méconnaissions pas les problèmes économiques, mais les cours de la Bourse ont moins d'importance que l'avenir de la famille française, de la natalité française, de la nation française elle-même ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

Vous vous êtes encore opposé, monsieur le ministre, à l'amendement présenté avec beaucoup de talent par notre collègue M. Martinez, qui tendait à ce qu'il soit mis fin aux privilèges fiscaux des parlementaires. Mais je crois que l'on entendra parler de cet amendement dans les chaumières !

M. Claude-Gérard Marcus. C'est une figure classique de l'antiparlementarisme !

M. Bruno Gollnisch. Il se peut que ce régime particulier soit en partie justifié. Mais il nous semble que lorsque l'on demande des efforts au pays, la première chose que l'on doit faire, monsieur le ministre, c'est de se les imposer à soi-même.

M. le ministre chargé du budget. Je ne suis pas parlementaire !

M. Bruno Gollnisch. Par ces votes, par vos prises de position dans le domaine culturel, notamment la poursuite des subventions aux associations prétendues antiracistes et qui combattent tous les racismes sauf le racisme antifrçais, par votre refus d'entériner la préférence nationale, sauf dans des domaines de médiocre importance, mais pas, en tout cas, dans ceux de l'embauche et des allocations familiales, vous avez montré à quel point votre gouvernement - cohabitation oblige - est l'otage de l'intelligentsia parisienne et des féodalités syndicales.

M. le Premier ministre était beaucoup plus affirmatif, beaucoup plus catégorique dans le *Figaro Magazine*. Il est vrai que c'était avant le 16 mars !

Cependant, nous ne voterons pas la censure.

Nous ne la voterons pas, tout d'abord, pour ne pas faire échec aux mesures timides que vous proposez, dont la plus importante est la suppression d'un impôt stupide dont le coût était plus élevé que ce qu'il rapportait à l'Etat.

Nous ne voterons pas la censure pour ne pas nous opposer à une économie sur les emplois publics qui ne représente pourtant que 0,05 p. 100, soit cinq dix-millièmes, du total de ces emplois.

Nous ne voterons pas non plus la censure...

M. le ministre chargé du budget. C'est de l'équilibrisme !

M. Bruno Gollnisch. ... pour vous laisser la responsabilité de l'échec éventuel que vous encourez, compte tenu des demi-mesures dans lesquelles vous vous cantonnez.

M. le ministre chargé du budget. Si vous pensez cela, il faut la voter !

M. Bruno Gollnisch. Enfin, nous ne voterons pas la censure parce que, en toute hypothèse, comme vous le savez fort bien, ce vote est sans objet. Il s'est écoulé en effet plus de quarante jours depuis le dépôt du projet de loi de finances rectificative, et notre Constitution est formelle : en son article 47, elle prévoit que le Gouvernement, à l'issue de ce délai de quarante jours, saisit le Sénat. Le présent est, en droit, l'expression de l'impératif. La Haute Assemblée étant saisie, nous n'avons pas l'intention d'empiéter sur ses compétences.

M. d'Ornano nous a fait remarquer qu'il n'était pas possible de considérer, comme nous le proposons, que la séance du 28 mai se poursuivait au-delà du 29. Il nous l'a fait remarquer à cinq heures du matin. On était donc le 29 mai et c'est un anniversaire. Le 29 mai 1953, sir Edmund Hillary gravissait les sommets de l'Everest. (*Sourires.*) On a, ce 29 mai dernier, atteint un nouveau sommet dans la désinvolture à l'égard du Parlement !

Monsieur le ministre, nous ne serons pas vos harkis, bien sûr ; nous ne serons pas non plus vos sherpas. Nous vous laisserons gravir seul la pente hasardeuse de la violation de nos règles constitutionnelles les plus élémentaires ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Jacques Jegou.

M. Jean-Jacques Jegou. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, nous arrivons au terme de la discussion de ce projet de loi de finances rectificative pour 1986. Il a fait l'objet, aussi bien en commission des finances que dans cette enceinte, d'une discussion suffisamment approfondie pour que chacun aujourd'hui en mesure les perspectives et les enjeux.

La commission des finances, notamment, a étudié ce texte depuis plusieurs semaines, écouté les explications des ministres et entendu M. de La Genière, auteur du rapport sur l'état des finances publiques, dont les conclusions suffisent d'ailleurs à justifier le vote de ce texte.

L'engagement de responsabilité du Gouvernement, légitimé par les manœuvres de retardement de l'opposition, apporte un éclairage particulier à un texte qui constitue la charpente de la nouvelle politique économique que nous entendons conduire et pour laquelle les Français nous ont élus.

Ce collectif budgétaire marque en effet une première rupture avec la politique dirigiste menée pendant cinq ans par les socialistes. Nous accueillons avec satisfaction les points forts de ce texte qui tend à libérer l'économie de notre pays de mesures contraignantes et surannées qui grèvent nos entreprises et entravent leur compétitivité.

Premier objectif : assainir les finances publiques. On notera en particulier que ce collectif marque une étape significative dans la réduction du déficit budgétaire. De la même façon, la décision d'inscrire les 8 milliards représentant les cessions d'actifs des entreprises publiques sur un compte spécial du Trésor pour les affecter à l'amortissement de la dette publique s'inscrit dans la perspective d'un lent processus d'assainissement des finances publiques.

Cette étape eût été plus significative s'il n'avait pas fallu remédier à des erreurs de prévision regrettables. Nous nous voyons ainsi obligés d'abonder des dotations insuffisantes,

faute de quoi nous serions dans l'impossibilité de financer certaines décisions prises par le précédent gouvernement. Je ne citerai comme exemple que les programmes de stages destinés aux chômeurs de longue durée, ou encore la dotation sous-évaluée des aides personnalisées au logement.

Deuxième objectif de ce collectif qui emporte notre adhésion : restaurer la confiance et la liberté pour nos entreprises et, par là même, les inciter à relever ce défi des années futures qu'est le chômage, en priorité celui des jeunes. A un moment où le Gouvernement doit faire des économies, le fait d'apporter 4 milliards pour financer le plan d'emploi des jeunes témoigne d'une volonté politique réelle. Est-il nécessaire de rappeler aux socialistes qu'un jeune de moins de vingt-cinq ans sur quatre est au chômage ? Ces jeunes, trompés et déçus par le socialisme, doivent bénéficier en priorité de la politique gouvernementale, garants qu'ils sont de l'avenir de notre pays. C'est là un des points essentiels sur lesquels la politique socialiste a échoué et sur lesquels nous-mêmes serons jugés.

Autre aspect de cette politique : la sécurité publique. Je me réjouis de voir le Gouvernement répondre aux attentes de la population et concrétiser les promesses de la plate-forme U.D.F.-R.P.R. en débloquent dans un premier temps 270 millions de francs pour le renforcement de la sécurité publique.

Assainissement des finances publiques, restauration d'un climat de confiance et de liberté, politique volontariste en faveur de l'emploi des jeunes, effort marqué en matière de sécurité publique : autant d'éléments qui justifient notre assentiment au projet de loi du Gouvernement.

Certes, une politique précipitée et improvisée en matière économique nous a montré par le passé ses effets pervers. Le Gouvernement a souhaité prendre du recul et conduit une politique des « petits pas » au détriment, peut-être, de ce choc psychologique attendu par les Français et par un certain nombre de chefs d'entreprise. Il s'agit d'une première étape qui devra se poursuivre et s'affirmer, notamment à l'horizon de la prochaine échéance importante : le budget pour 1987.

Ainsi en est-il de la politique d'allègement des charges des entreprises engagée dans ce collectif. De même, si la mesure relative au gel des seuils fiscaux est importante pour la relance de l'emploi, on peut craindre que les chefs d'entreprise ne deviennent méfiants et hésitent à embaucher dès lors que, malgré le calendrier de transition qui leur est proposé, ils peuvent redouter de se voir pénalisés à terme du fait d'un accroissement de leurs effectifs.

Par ailleurs, on peut regretter qu'au moment où la priorité du Gouvernement est de relancer la compétitivité des entreprises, les mesures d'aide fiscale à l'investissement productif ne soient pas à la hauteur de nos espérances. Un effort accru serait nécessaire pour pallier le désinvestissement que nous constatons dans toutes nos entreprises et qui nuit à notre compétitivité internationale, pénalisant de ce fait l'équilibre de notre balance commerciale.

Enfin, le retard apporté à la libération totale des prix des services inscrite dans la loi d'habilitation relative aux mesures d'ordre économique et social risque de tempérer la confiance nécessaire à la relance de notre économie.

Les Français nous ont fait confiance, monsieur le ministre. Ils font maintenant confiance au Gouvernement pour mener cette nouvelle politique de rupture avec les errements de cinq années de socialisme. Ce collectif budgétaire s'inscrit dans un plan d'ensemble que nous approuvons. Nos concitoyens savent que tout n'est pas possible tout de suite et que les hypothèques de la gestion passée pèsent lourd sur la marge de manœuvre qui nous est laissée. Ils attendent néanmoins que cette politique porte rapidement ses premiers fruits.

L'action que vous engagez dans le cadre de ce collectif, et dont nous entendons qu'elle se poursuive au cours des prochains mois, à l'occasion notamment de la prochaine loi de finances pour 1987, a recueilli l'assentiment d'une majorité de Français qui nous a confié la responsabilité du pouvoir.

Il va de soi que le groupe U.D.F. ne votera pas cette motion de censure qui se présente essentiellement comme une nouvelle manœuvre de retardement. Les censeurs d'aujourd'hui ont fait la preuve, hier, de leur incapacité à répondre à l'attente des Français. Ils ne présentent pour demain aucune alternative crédible, et ce sont les Français eux-mêmes qui, le 16 mars, les ont censurés. *(Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.)*

M. le président. La parole est à M. Bernard Debré.

M. Bernard Debré. Monsieur le président, monsieur le ministre, mesdames, messieurs, il est bien clair que nous ne voterons pas la motion de censure. C'est si clair que notre groupe aurait pu se passer d'explication de vote. Mais nous avons tenu à en faire une, et ceci pour une raison importante : il s'agit de dénoncer les manœuvres de l'opposition, qui oblige le Gouvernement à user des ressources de la Constitution pour pouvoir ensuite le lui reprocher.

M. Philippe Bassinet. La ficelle est un peu grosse !

M. Bernard Debré. Car c'est le spectacle auquel nous avons assisté : quarante heures de discussion et devant nous la perspective de quarante heures supplémentaires !

Laisser l'opposition persévérer dans ses manœuvres n'aurait pas mis le Gouvernement en difficulté mais aurait ridiculisé le Parlement.

La France attend. Le 16 mars, la gauche a non seulement été sanctionnée mais, ne l'oublions pas, un immense espoir s'est levé, pour le renouveau, pour la reconquête des libertés, de toutes les libertés.

Une autre vérité doit être dite. En raison de la situation dans laquelle vous avez laissé la France, mesdames et messieurs les députés socialistes, un gigantesque effort économique et financier est indispensable, et le collectif budgétaire représente un des éléments majeurs de cette politique nouvelle.

Vous vous souvenez de votre slogan : « Laissez-nous récolter ce que nous avons semé à gauche. » Mais, qu'avez-vous semé, malheureux ? Qu'avez-vous semé pour que la France soit si mal en point ?

Trois millions de chômeurs, un déficit budgétaire énorme, une pression fiscale insupportable, une insécurité croissante, une agriculture exsangue : l'énumération des plaies serait sans fin ! Et vous, monsieur Goux, qui avez cité Saint Luc, sachez que la Bible et toutes les plaies de l'Egypte ne suffiraient pas à dresser le catalogue des erreurs et des échecs du gouvernement socialiste.

En vérité, l'opposition utilise une tactique de dissimulation parce qu'elle a peur de certains débats. Elle hurle et vocifère qu'on l'aurait privée de débat sur les dénationalisations. Mais c'est pour éviter de répondre au fond sur les conséquences déplorablement entraînées par les nationalisations de 1981.

M. Philippe Bassinet. On a réclamé ce débat, soyez sérieux !

M. Bernard Debré. L'opposition hurle et vocifère à propos des mesures qui favorisent le retour des capitaux et leur réinvestissement en France. Mais c'est pour ne pas aborder le fond du problème, pour ne pas avoir à reconnaître que sa politique économique a été tellement néfaste, quand elle était au pouvoir, que nos entreprises sont maintenant en danger.

Bref, les socialistes ne veulent pas admettre que ce qui fait mal aujourd'hui à la France est le résultat de leur politique. L'histoire retiendra que l'opposition a craint que les débats à l'Assemblée n'aillent au fond des problèmes et qu'elle ait fait de l'obstruction pour les masquer.

Pour ce qui nous concerne, nous approuvons ce collectif budgétaire qui consiste à réduire les dépenses publiques et les prélèvements. Il est vrai que le Gouvernement n'a pas choisi ainsi la voie de la facilité, mais c'est cette voie qui conduit au salut de la France. J'entends par là le fait de retrouver un environnement économique semblable à celui dont bénéficient nos voisins industrialisés qui, eux, ont su, pendant ces dernières années, suivre le mouvement de reprise internationale et profiter de la croissance.

Le R.P.R. est un groupe libre et responsable. Libre, car ses parlementaires ont, en collaboration avec le Gouvernement, fait accepter un certain nombre d'amendements. Responsable, car cette voie, si difficile soit-elle, est la seule qui puisse conduire au redressement.

Nous approuvons ce collectif parce que, comme l'a dit le Premier ministre, il préfigure les orientations budgétaires pour 1987 annoncées dans la plate-forme de gouvernement que nous avons signée avant les élections.

Oui ! le Gouvernement doit aller vite et faire preuve de cette détermination réclamée par le peuple, de cette détermination nécessaire pour faire sortir la France de l'ornière dans laquelle le Gouvernement socialiste l'a précipitée.

Oui ! le Parlement joue son rôle. Il l'a montré à l'occasion des récents débats, tant en séance publique qu'au sein des commissions. Et nous attendons avec confiance les autres textes fondamentaux sur la communication audiovisuelle, sur l'investissement locatif et l'accès à la propriété, sur la sécurité, sur l'enseignement supérieur.

Oui ! nous sommes prêts à travailler, nous majorité, nous groupe R.P.R., pour qu'à côté du Gouvernement nous puissions dire : ce n'est pas du sel que nous avons semé comme l'avaient fait les socialistes, mais du bon grain, pour qu'enfin la moisson soit bonne.

Mesdames, messieurs, nous ne voterons pas cette motion de censure, comme vous l'avez, je pense, compris. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

2

DECLARATION DE L'URGENCE D'UN PROJET DE LOI

M. le président. J'ai reçu de M. le Premier ministre la lettre suivante :

Paris, le 30 mai 1986

Monsieur le président,

J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'en application de l'article 45 de la Constitution, le Gouvernement déclare l'urgence du projet de loi relatif à la suppression de l'autorisation administrative de licenciement, déposé sur le bureau de l'Assemblée nationale le 14 mai 1986 (n° 109).

« Veuillez agréer, monsieur le président, l'assurance de ma haute considération. »

Acte est donné de cette communication.

3

DÉPÔT DE COMMUNICATIONS RELATIVES A LA CONSULTATION D'ASSEMBLÉES TERRI- TORIALES DE TERRITOIRES D'OUTRE-MER

M. le président. J'ai reçu de M. le Premier ministre une lettre, en date du 26 mai 1986, relative à la consultation de l'assemblée territoriale de la Polynésie française sur le projet de loi, déposé au Sénat, relatif aux principes généraux du droit du travail et à l'organisation et au fonctionnement de l'inspection du travail et des tribunaux du travail en Polynésie française.

Cette communication a été transmise à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

J'ai reçu de M. le Premier ministre une lettre, en date du 28 mai 1986, relative à la consultation de l'assemblée territoriale de la Nouvelle-Calédonie et dépendances sur le projet de loi, déposé au Sénat, relatif à la Nouvelle-Calédonie.

Cette communication a été transmise à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

4

ORDRE DU JOUR

M. le président. Lundi 2 juin 1986, à quinze heures, première séance publique :

Vote sur la motion de censure déposée, en application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution, par :

MM. Joxe, Jospin, Zuccarelli, Mme Nevoux, M. Drouin, Mme Roudy, MM. Puaud, Goux, Christian Pierret, Mme Osselin, MM. Peuziat, Bassinet, Gourmelon, Alain Vivien, Roger-Machart, Mmes Soum, Trautmann, MM. Forguea, Rodet, Nallet, Carraz, Grimont, Oehler, Jean-Michel Boucheron (Ille-et-Vilaine), Colonna, Bartolone, Bapt, Le Garrec, Strauss-Kahn, Margnes, Loncle, Durupt, Auroux, Delehedde, Chénard, Chupin, Mme Neiertz, MM. Garmendia, Bellon, Dumas, Le Baill, Mme Lalumière, MM. Billardon, Patriat, Vauzelle, Menga, Alain Richard, Emmanuelli, Malandain, Porthault, Josselin, Stirn, Metzinger, Bockel, Mme Toutain, MM. Alfonsi, Adevah-Peuf, Mme Avice, MM. Destrade, Dhaille, Jean-Pierre Michel, Schreiner, Queyranne, Jean-Michel Boucheron (Charente), Collomb, Jean-Paul Durieux, Fiszbin, Sapin, Chauveau, Coffineau, Moulinet, Bérégovoy, Souchon, Mme Frachon.

(Le Gouvernement ayant engagé sa responsabilité pour l'adoption, en première lecture, du projet de loi de finances rectificative pour 1986, compte tenu de la lettre rectificative, dans le texte résultant des articles premier à 12 adoptés par l'Assemblée nationale, de l'amendement n° 115 après l'article 12, de l'article 13, de l'amendement n° 45 supprimant l'article 14, de l'amendement n° 117 corrigé après l'article 14, de l'article 14 bis modifié par les amendements n°s 47, 36 et 35, des articles 15 et 16, de l'amendement n° 217 après l'article 16, de l'article 17 modifié par les amendements n°s 4 rectifié et 48, de l'article 18 modifié par l'amendement n° 5, des articles 19 et 20, de l'article 21 modifié par l'amendement n° 49 et de l'article 22.)

Suite de la discussion, après déclaration d'urgence, du projet de loi n° 109 relatif à la suppression de l'autorisation administrative de licenciement (rapport n° 150 de M. Etienne Pinte, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

A vingt et une heures trente, deuxième séance publique :
Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures.)

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,*

LOUIS JEAN

ORGANISME EXTRAPARLEMENTAIRE

COMMISSION CONSULTATIVE DES DROITS DE L'HOMME

En application de l'article 2 du décret n° 84-72 du 30 janvier 1984, M. le président de l'Assemblée nationale a désigné M. Etienne Pinte comme membre de cet organisme.

ABONNEMENTS

EDITIONS		FRANCE et outre-mer	ETRANGER	
Code	Titre	France	France	
	DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :			Les DEBATS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes : - 65 : compte rendu intégral des séances ; - 33 : questions écrites et réponses des ministres. Les DEBATS du SENAT font l'objet de deux éditions distinctes : - 65 : compte rendu intégral des séances ; - 33 : questions écrites et réponses des ministres. Les DOCUMENTS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes : - 67 : projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions. - 37 : projets de lois de finances. Les DOCUMENTS DU SENAT comprennent les projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions.
65	Compte rendu..... 1 an	105	655	
33	Questions..... 1 an	105	625	
65	Table compte rendu.....	90	82	
65	Table questions.....	90	90	
	DEBATS DU SENAT :			
65	Compte rendu..... 1 an	90	655	
33	Questions..... 1 an	90	331	
65	Table compte rendu.....	50	77	
65	Table questions.....	50	69	
	DOCUMENTS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :			
67	Série ordinaire..... 1 an	654	1 903	DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION 25, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 12 Téléphone : Renseignements : 45-78-65-31 Administration : 45-78-61-39 TELEX : 291176 F DIRJO-PARIS
37	Série budgétaire..... 1 an	100	253	
	DOCUMENTS DU SENAT :			
65	Un an.....	654	1 400	

En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.

Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.

Prix du numéro : 2,80 F

(Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats; celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)